
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-neuvième séance – Mardi 20 mars 2007, à 20 h 45

Présidence de M. Roberto Broggin, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, conseiller administratif, *MM. Alexandre Chevalier, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, M^{me} Ruth Lanz Aoued* et *M. Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 mars 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mars et mercredi 21 mars 2007, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: représentants du Conseil municipal à Télégénève SA

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif du 28 février 2007 en vue de modifier l'article 129 du règlement du Conseil municipal concernant les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de Télégénève SA (PR-544)¹.

Troisième débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de présenter l'amendement libéral que j'ai évoqué en premier débat. Il consiste à inverser le rapport entre le nombre de représentants désignés par le Conseil municipal et celui des représentants désignés par le Conseil administratif au conseil d'administration de Télégénève SA. Nous proposons en effet que le Conseil municipal en désigne deux et le Conseil administratif quatre – et non l'inverse, comme le stipule la proposition PR-544. Formellement, cet amendement consiste à modifier comme suit les deux premiers articles de l'arrêté:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Le Conseil municipal (...) à savoir *4 membres* nommés par le Conseil administratif et 2 par le Conseil municipal.

»*Art. 2.* – (...)

»Tous les 4 ans (...) élection de *2 membres* représentant le Conseil municipal de la Ville de Genève au conseil d'administration de Télégénève SA.»

¹ Proposition, 5670.

Proposition: représentants du Conseil municipal à Télégenève SA

Le conseil d'administration de Télégenève SA comportera deux groupes d'administrateurs: l'un désigné par Cablecom, qui sera constitué de personnes hyper-professionnelles en matière de télécommunications, et l'autre désigné par la Ville de Genève, selon les propres règles de cette dernière. A ces professionnels qui connaissent tous les rouages de la téléphonie – y compris la téléphonie mobile – de l'internet, du câble opérateur, nous ne pouvons opposer que des personnes de bonne volonté issues de nos partis. C'est évidemment une démarche généreuse de notre part... mais elle est inefficace!

Il est essentiel que le Conseil municipal soit représenté au conseil d'administration de Télégenève SA, mais deux représentants suffisent pour atteindre cet objectif. En complément à ces compétences que le Conseil municipal aura choisi de mettre à l'œuvre, et pour sauvegarder l'investissement de la Ville de Genève à Télégenève – vous avez dit mille fois combien vous y teniez, Mesdames et Messieurs – il est indispensable que le Conseil administratif puisse lui aussi proposer des compétences qui donneront sa cohérence à ce groupe d'administrateurs représentant la majorité du capital-actions, pour laquelle le Conseil municipal s'est battu.

Par conséquent, allons au bout de la logique qui a animé nos débats sur Naxoo Télégenève SA et admettons que les compétences que le Conseil municipal est en mesure de désigner n'ont ni l'universalité requise, ni l'aptitude à la gouvernance nécessaire pour des administrateurs! Elisons donc deux membres issus des partis représentés au Conseil municipal selon les règles usuelles, et permettons au Conseil administratif de compléter l'équipe des six administrateurs représentant la Ville de Genève et ses habitants à Télégenève SA, afin qu'ils soient les six meilleurs du conseil d'administration, qu'ils y aient la majorité et qu'ils sachent convaincre!

C'est la raison pour laquelle je suggère de modifier le rapport de forces – que notre exécutif nous propose par courtoisie – entre les représentants désignés par le Conseil municipal et ceux désignés par le Conseil administratif. Ce dernier a eu la gentillesse de nous proposer d'en désigner quatre en se limitant, pour sa part, à en désigner deux. Néanmoins, nous pouvons signifier au Conseil administratif que notre objectif est de donner à la Ville une bonne gouvernance au sein de ce conseil d'administration, et que pour l'atteindre deux administrateurs nous suffisent. Que le Conseil administratif en désigne quatre autres comme il l'entendra, sur proposition des partis si besoin est, comme le fait le Conseil d'Etat dans des situations semblables. Il doit désigner les personnes les plus à même de représenter au mieux le capital investi par la Ville de Genève et ses citoyens à Télégenève SA.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je comprends très bien les arguments que Jean-Marc Froidevaux vient de développer, mais je tiens à dire que nous y som-

mes formellement opposés. Nos rangs comptent des personnes qui ont toutes les compétences requises pour siéger en tant qu'administrateurs au conseil de Télégénève SA et nous relevons en passant que le représentant actuel de notre groupe à Naxoo connaît particulièrement bien la matière. Nous soutiendrons donc la proposition PR-544 du Conseil administratif et nous refuserons l'amendement de notre collègue Jean-Marc Froidevaux.

M. Olivier Norer (Ve). La position des Verts ne sera pas différente de celle du représentant de A gauche toute! Nous ne souhaitons pas inverser le rapport de forces entre administrateurs désignés par le Conseil municipal et administrateurs désignés par le Conseil administratif, comme M. Froidevaux le propose. La Ville de Genève est majoritaire au conseil d'administration de Télégénève SA, et elle le restera. Quatre représentants sur six désignés par le Conseil municipal, cela permet à celui-ci d'exprimer ses désirs et de maintenir un rapport de forces tout à fait logique. Il n'y a donc pas lieu de modifier la proposition PR-544, dont la teneur a été mûrement réfléchie.

M. Alexis Barbey (L). Je crois qu'il est important de réorienter ce débat selon la perspective du rôle d'un conseil d'administration d'entreprise aujourd'hui. Que doit-il faire? Ce n'est plus comme jadis, où il se réunissait deux fois par an pour entériner les décisions de la direction. A l'époque, il s'agissait plutôt d'une assemblée de gentlemen, et des compétences véritablement techniques n'étaient pas requises. Mais, de nos jours, le nouveau droit des sociétés impose aux administrateurs d'être parfaitement compétents quant aux réalités du terrain, parce qu'ils ont une responsabilité directe dans les décisions prises par le conseil d'administration.

Mais revenons au cas précis de Télégénève SA, où cette nouvelle donne a des implications de première importance, puisqu'il faut que les administrateurs connaissent les aspects techniques de la télécommunication et le marché de l'audiovisuel. Leurs décisions portent souvent sur des dizaines de millions de francs d'investissements, elles ne sont donc pas de celles que nous avons l'habitude de prendre au Conseil municipal après un débat, sur la base d'un consensus représentant démocratiquement la volonté populaire. Ces décisions sont de nature fortement technique, elles relèvent de la politique d'entreprise. Je le répète, elles ne ressemblent pas à celles que la plupart d'entre nous avons l'habitude de prendre, et leurs implications sont elles aussi différentes, n'ayant rien à voir avec les choix de la vie courante.

Pourquoi proposons-nous que le Conseil administratif désigne quatre membres du conseil d'administration de Télégénève SA et le Conseil municipal seu-

Proposition: représentants du Conseil municipal à Télégenève SA

lement deux? Au sein d'un conseil d'administration, la représentation politique a une fonction d'auditeur et de reflet de la volonté populaire d'investir dans la société concernée, mais elle n'est pas là pour renverser les majorités, ni pour gouverner l'entreprise à la place de ses administrateurs! Si nous adressons le message que nous voulons donner toutes ses chances à Télégenève de prendre les bonnes décisions au bon moment, en désignant des administrateurs compétents et expérimentés qui le permettront, nous signalons en même temps que c'est l'entreprise que nous voulons aider, et non pas son émanation politique. Télégenève n'est pas le reflet de la politique du Conseil municipal, mais une entreprise qui doit pouvoir progresser grâce à des décisions essentiellement basées sur sa survie économique. En effet, c'est cela qui permettra la diffusion des idées et des débats du Conseil municipal comme du Grand Conseil. C'est par une gouvernance intelligente que Télégenève nous sera profitable et pourra continuer à être le reflet politique de Genève – mais, je le répète, cette société n'est pas une émanation de la politique de la Ville.

J'insiste vraiment sur le fait que nous devons être réalistes. Nous n'en sommes plus à la politique des administrateurs des années 1960 et 1970; on a vu par ailleurs les désastres relativement graves qu'elle pouvait provoquer. Pensons à l'affaire Swissair, mais à bien d'autres encore... Combien de sociétés avons-nous vu fermer par absence de compétences externes? Nous avons ici l'occasion de donner un message fort en faveur de la pérennité de Télégenève SA, si le Conseil administratif désigne quatre administrateurs et le Conseil municipal deux. Mesdames et Messieurs, je vous propose donc d'accepter notre amendement, car il tient la route et constitue la seule solution viable à long terme.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera l'amendement libéral. En effet, nous pensons aussi que le futur conseil d'administration de Télégenève SA devra être plus «professionnel» que celui qui est en place actuellement. Or le Conseil administratif saura sans doute mieux que le Conseil municipal choisir de bons représentants de la Ville de Genève au sein de ce conseil d'administration. Ce n'est pas parce que le Conseil municipal n'en désignerait que deux qu'il perdrait la mainmise sur ledit conseil! Si tel était le cas, cela signifierait qu'il n'y a pas de lien entre nos partis et les conseillers administratifs – futurs ou actuels. Nous pensons donc que l'amendement libéral doit être suivi.

Quand les chefs de groupe ont été convoqués par le magistrat, président du conseil d'administration de Télégenève SA, et la direction de cette société, ils ont bien compris qu'on tournait une page. Comme l'a dit notre collègue Froidevaux, il ne s'agit plus d'un conseil d'administration de 20 membres ou plus, et les représentants de la Ville auront affaire à de grands professionnels en la personne des cinq administrateurs envoyés par Cablecom. Nous devons donc leur opposer six

Proposition: représentants du Conseil municipal à Télégénève SA

représentants capables de leur faire face, et nous pensons que le Conseil administratif est plus à même de nommer les personnes adéquates, sur lesquelles nous pourrions compter.

Lors de cette séance dont je viens de parler avec les dirigeants de Télégénève SA, nous avons bien compris que, certes, le Conseil municipal était représenté au conseil d'administration de ladite société par des gens extrêmement professionnels, mais certains n'étaient pas toujours présents. C'est fini, cela! Nous devons être réalistes. La Ville doit être performante face à Cablecom, grâce à des représentants sur lesquels elle peut compter. Or nous pensons que le Conseil administratif est plus apte à les choisir que le Conseil municipal – tout en sachant que nous aurons quand même un droit de regard sur ce que feront les personnes désignées par lui. C'est pourquoi, je le répète, nous soutiendrons l'amendement libéral.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, soyez conscients d'une chose: la représentation du Conseil municipal au conseil d'administration de Télégénève SA telle que définie dans la proposition PR-544 est déjà réduite par rapport à aujourd'hui! Où allez-vous chercher que les quatre membres de nos différents partis désignés en qualité de représentants de la Ville par le Conseil municipal ne seraient pas compétents? En effet, l'époque où l'on envoyait à ces responsabilités-là des politiques peu concernés est révolue! Nous y déléguons maintenant des gens qui connaissent bien leur matière. Pour ma part, je n'ai pas à rougir du représentant actuel de mon groupe, José Gonzalez, qui a toutes les capacités requises pour remplir sa fonction. Et j'aimerais bien qu'il puisse continuer à le faire!

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous soutiendrons également l'amendement libéral. Aujourd'hui, dans ce genre de conseils d'administration, nous avons affaire à des professionnels et nos représentants doivent donc l'être aussi. La nouvelle loi sur les sociétés – et notamment l'implication et la responsabilité de leurs administrateurs – marque le début d'une ère nouvelle et l'avènement d'une autre manière de travailler, d'appréhender les situations.

Il nous semble tout à fait positif que le Conseil administratif, c'est-à-dire l'organe qui représente la Ville dans cette affaire, puisse choisir en tout cas quatre des six administrateurs municipaux en fonction de leurs compétences et de leur sens des responsabilités. Le Conseil municipal pourra tout de même désigner deux administrateurs issus des partis, selon la formule que nous connaissons aujourd'hui. C'est pourquoi nous voterons l'amendement libéral, en fonction de l'objectif que je viens de décrire.

Proposition: représentants du Conseil municipal à Télégènevè SA

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est refusé par 44 non contre 20 oui (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 62 oui contre 1 non (2 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la décision du Conseil administratif du 28 février 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal accepte la proposition du Conseil administratif selon laquelle le conseil d'administration de Télégènevè SA sera réduit à 11 membres, dont 6 membres désignés par la Ville de Genève, à savoir 2 membres nommés par le Conseil administratif et 4 par le Conseil municipal.

Art. 2. – En conséquence, le Conseil municipal accepte la modification de l'article 129 B), lettre f), du règlement du Conseil municipal comme suit:

«Le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentant-e-s dans les commissions et conseils d'administration suivants:

Tous les 4 ans, au cours de la séance d'installation, élection de 4 membres représentant le Conseil municipal de la Ville de Genève au conseil d'administration de Télégènevè SA».

Art. 3. – Le Conseil municipal prend acte que cette modification entrera en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais remercier le Conseil municipal, qui nous a fait confiance.

M. Pierre Maudet (R). C'est de l'électoratisme!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Non, Monsieur Maudet, c'est du romantisme, comme vous allez le dire demain dans la *Tribune de Genève...* Télégenève SA est à présent une société moderne, et je remercie Jean-Marc Froidevaux de l'avoir souligné. La Ville de Genève a conservé sa majorité au sein de son conseil d'administration, ce que voulait le Conseil municipal. Dans le cadre de sa modernisation, le 1^{er} juillet 2007, le premier client normal Naxoo recevra le *triple play*. J'en suis très satisfait et je peux maintenant quitter la présidence de cette société.

Le président. Nous vous remercions pour vos services, Monsieur le conseiller administratif.

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 180 000 francs destiné à la refonte du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais, situé à la rue des Rois, sur la parcelle 3A PE 51 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève (PR-514 A)¹.

Rapport de M. Didier Bonny.

La commission des travaux s'est réunie le 10 janvier 2007 pour traiter de cet objet, sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo. Le rapporteur remercie M^{me} Ursi Frey pour les notes de séance.

Audition de M. Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières

M. Schaulin précise tout d'abord que l'ensemble du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais a été installé en 1956. Il permet l'arrosage des différents secteurs du cimetière et est corrodé par la rouille. Il devient donc urgent de le remplacer. Il ajoute, suite à une question d'un commissaire, que c'est un total de 472 m de tuyaux qu'il y a lieu de changer.

¹ Proposition, 3046.

Proposition: réseau d'eau du cimetière de Plainpalais

L'installation actuelle est composée de tuyaux galvanisés GF de 1 pouce. La rouille, en particulier à l'intérieur des tuyaux, forme une couche importante qui restreint le débit de l'eau et empêche un arrosage adéquat des parcelles. En outre, certains tuyaux présentent des fissures à différents endroits qui génèrent une déperdition d'eau. Ces fuites sont difficiles à déceler, car l'eau s'écoule dans un terrain formé de tout-venant naturel très perméable.

Le remplacement total de cette installation est donc nécessaire, d'une part pour éviter de devoir effectuer des réparations partielles, fréquentes et importantes et, d'autre part, pour suivre les lignes directrices de l'Agenda 21 concernant la consommation de l'eau.

Des travaux, en urgence, ont dû être effectués en 2004. Il s'agit du remplacement de la nourrice située après le compteur des Services industriels de Genève, côté boulevard Saint-Georges, ainsi que du remplacement du réseau situé devant la loge et la chapelle. Bien entendu, ces équipements ne seront pas remplacés.

Le remplacement des éléments qui composent le réseau d'eau nécessite la dépose des pavés en granit bordant les allées du cimetière, leur nettoyage et leur repose, la creuse de fouilles, l'enlèvement des anciens tuyaux, la mise en place de sable et des nouveaux tuyaux, le comblement de ces dernières par du tout-venant et la réfection des chemins. Ces nouveaux tuyaux permettront d'éviter toute déperdition d'eau et favoriseront un arrosage adéquat.

La durée des travaux est estimée à deux mois. Ils seront effectués par le Service des pompes funèbres et cimetières.

Les coûts sont estimés à 180 000 francs et se décomposent ainsi:

- a) installation du chantier, ouverture et fermeture des fouilles, enlèvement des anciens matériaux, fourniture et mise en place de sable, réfection des chemins pour un montant de 63 197 francs;
- b) remplacement des tuyaux et nourrices pour un montant de 89 219 francs;
- c) imprévus et TVA pour un montant de 27 584 francs.

Questions des commissaires, discussion et vote

Les explications du Service des pompes funèbres et cimetières ayant été complètes et les quelques questions de détail des commissaires ayant trouvé une réponse, la présidente propose de passer à la discussion et au vote de la proposition. La discussion est réduite à sa plus simple expression.

C'est ainsi que la commission des travaux, à l'unanimité des 14 membres présents, vous recommande, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les

conseillers municipaux, de voter le projet d'arrêté ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je me permettrai de lire une déclaration faite conjointement par mes services et moi-même, afin de rétablir certains points. On ne va pas s'énerver pour autant, en période électorale... Nous entendrons sûrement M. Queloz nous parler de son tuyau percé, dans quelques instants!

M. Georges Queloz (L). Ne vous faites pas de souci!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Cette déclaration me semble importante, d'autant plus qu'elle comporte de nombreux détails techniques – et vous savez bien, Mesdames et Messieurs, que je ne suis pas un spécialiste des tuyaux percés, comme Georges Queloz... Je vous donne donc lecture de ce texte, signé par M^{me} Martine Strigini.

«Ce projet a été souhaité, en 2002, par rapport aux objectifs d'économie d'eau de la Ville de Genève.»

Je rappelle, Mesdames et Messieurs, que tout le monde ici voulait atteindre ces objectifs, et en particulier le groupe des Verts.

«Tout d'abord, pour faire cette étude de rénovation du réseau d'eau qui date des années 1950, ce n'est pas – contrairement à ce qui a été dit dans un journal – un jour, mais quatre jours de travail qui ont été nécessaires, avec des rendez-vous avec les Services industriels de Genève (SIG), avec M. Thierry Viglino, ingénieur sanitaire au Service de l'énergie, avec une entreprise privée, ainsi qu'avec M. Michel Chardonens, adjoint technique au Service des pompes funèbres et cimetières de la Ville de Genève.

»En ce qui concerne la nourrice (installation après compteur), nous sommes soumis à des normes, selon les conformités des SIG, soit déjà un coût de 5040,25 francs. De plus, concernant les longueurs de tuyaux, ce n'est pas – comme il a été dit – 472 mètres linéaires, mais 1048 mètres linéaires de tuyaux divers, soit:

- 600 mètres linéaires à 18 francs le mètre linéaire de tuyau plastique (PE) PN 16 (résistance 16 barres) = diamètre 75 mm.
- 120 mètres linéaires à 12 francs le mètre linéaire PE PN 16 = diamètre 50 mm.

Proposition: réseau d'eau du cimetière de Plainpalais

- 304 mètres linéaires à 9,75 le mètre linéaire PE PN 16 = diamètre 32 mm.
- 24 mètres linéaires à 17,60 francs le mètre linéaire. Tuyau PEX (tuyau inox enrobé plastique: diamètre 20 mm).»

Voilà les véritables chiffres!

«Par ailleurs, l'offre, qui datait de 2002, comprend 89 postes de dépenses en plus des tuyaux précités. Il convient de souligner que les prix et la qualité (normes SIG et garantie fabricant) figurant sur le devis ne peuvent être comparés avec des prix «de grandes surfaces». Il faut aussi noter que le montant de 180 000 francs tenait compte de la creuse des fouilles et de la réfection des chemins.»

Voilà qui n'a pas été dit non plus dans l'article précité.

«De plus, les chiffres correspondent à une étude préalable permettant de déposer une demande de crédit, selon la procédure en vigueur, et non pas à une commande formelle qui, bien entendu, aurait fait l'objet d'une demande d'offres auprès de trois entreprises.»

Cela, M. Ferrazino le sait mieux que quiconque et il corroborera certainement ce que je dis maintenant. Si ce montant avait été supérieur à 180 000 francs, nous aurions bien évidemment dû lancer un appel d'offres adressé à plus de deux entreprises.

Il va sans dire que M. Roland Dumoulin, qui est le responsable de ce dossier au Service des pompes funèbres et cimetières, se tient à disposition de tous les conseillers et les conseillères municipales qui voudraient lui poser des questions à ce sujet.

Sans vouloir polémiquer – ce qui ne servirait à rien – je vous reconnais le droit de vous exprimer, Monsieur Queloz, mais je constate quand même que vous n'avez posé aucune question en commission des travaux – à moins que j'aie mal lu le procès-verbal. Vous étiez comme une carpe! Pas un lapin de Pâques, une carpe! Vous n'avez même pas déposé de rapport de minorité. Evidemment, juste avant les élections, il est bien agréable de faire la une du *GHI* pour être réélu, mais je trouve quant à moi que ce n'est pas par des méthodes comme celles-là qu'il faut procéder. C'est cela, Monsieur Maudet, qui est de l'électorisme! (*Brouhaha et huées.*)

Le président. Monsieur le conseiller administratif, adressez-vous au président du Conseil municipal, et pas à un éventuel futur collègue. Il semble que la commission des travaux n'avait pas eu tous ces tuyaux lors de ses séances... Je donne la parole à M. Bonny.

M. Didier Bonny, rapporteur (DC). Je vous remercie de me donner la parole avant M. Queloz, Monsieur le président, et je m'en excuse auprès de lui. J'aimerais juste, en tant que rapporteur, apporter quelques précisions à ce que vient de dire M. Tornare, car je ne voudrais pas que l'on puisse penser que mon rapport est un faux. J'y ai consigné les informations que l'on nous a données à la commission des travaux, tous ses membres peuvent en témoigner – y compris sa présidente, M^{me} Béatrice Graf Lateo.

A la fin de nos travaux, nous avons demandé – c'est d'ailleurs M. Queloz lui-même qui a posé la question – combien de mètres de tuyaux étaient concernés. Or vos services, Monsieur Tornare, nous ont répondu très rapidement, comme toujours – peut-être même un peu trop, en l'occurrence – qu'il s'agissait de 472 m de tuyaux. Voulant bien faire, j'ai juste eu le temps d'intégrer cette donnée à mon rapport rédigé et rendu en quatre jours, afin que les travaux puissent être effectués rapidement. Evidemment, son traitement en séance plénière se fait ce soir avec un mois de décalage, et cet objet porte une petite étoile dans l'ordre du jour.

J'aimerais que les choses soient bien claires. En l'occurrence, M. Queloz a posé la question que je viens de mentionner – on le connaît, il aime bien fouiner un peu... – et on nous a donné une réponse pour le moins succincte. Par la suite, quand M. Queloz s'est demandé combien coûtait le mètre de tuyau, certains membres de la commission se sont dit que nous avons peut-être été un peu vite, tout en souhaitant bien faire. Vos services auraient très bien pu nous répondre par courriel ce que vous venez de nous lire, Monsieur Tornare, ce qui m'aurait permis d'intégrer ces données à mon rapport.

C'est peut-être exceptionnel mais, en l'occurrence, je ne voudrais pas que l'on porte des accusations exagérées envers M. Queloz, dont je ne partage pas toujours les méthodes, mais il faut bien dire que, dans le cas présent, c'est grâce à son intervention que vous êtes venu ce soir pour nous donner les informations nécessaires, Monsieur le magistrat. Je le dis également au nom du groupe démocrate-chrétien, ce qui m'évitera de reprendre la parole tout à l'heure. Or ces éléments, nous aurions déjà dû les recevoir lors de l'audition de vos fonctionnaires, Monsieur Tornare. Vous avez cité un certain article de journal, mais pour ma part j'y ai trouvé la réponse des fonctionnaires très légère – en fait, il n'y avait pas de réponse du tout! Tout cela n'a fait qu'amplifier nos doutes et nous avons pensé que, finalement, M. Queloz avait peut-être raison de dire que nous allions payer ces tuyaux trop cher.

J'espère avoir apporté les précisions nécessaires pour que nous puissions voter rapidement la proposition PR-514, une fois que M. Queloz aura pu s'exprimer, bien sûr.

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de M^{me} Marie-Claire Messerli, ancienne conseillère municipale. (*Applaudissements.*)

Je donne maintenant la parole à la voix de l'hebdomadaire du mercredi, M. Queloz...

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne veux pas m'étendre trop longtemps sur les méthodes politiques de M. Tornare en campagne électorale mais, s'il a l'intention de «m'enterrer» avec cette affaire du cimetière des Rois, il se trompe!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je reconnais qu'il n'est pas évident de rester attentifs lorsque nous passons d'une proposition pouvant impliquer jusqu'à 15 millions de francs à une proposition demandant 180 000 francs pour l'entretien et la réfection du système d'arrosage du cimetière des Rois, installation qui date d'il y a plus de cinquante ans. Il est assez logique que les tuyaux soient non pas rouillés, mais d'un diamètre diminué à cause des dépôts de calcaire. Or la proposition PR-514 ne mentionne même pas ce problème!

Quant à M. Tornare, ses méthodes sont un peu particulières: selon les notes de séance de la commission des travaux – elles sont téléchargeables sur l'intraCM et vous pouvez tous y avoir accès, chers collègues – j'ai pris six fois la parole et j'ai posé des questions sur cet objet. Je n'ai évidemment pas annoncé de rapport de minorité, car les réponses demandées – notamment sur les 472 m de tuyaux – nous ont été données après le vote de la commission. C'est pourquoi, faisant confiance au Conseil administratif et pensant qu'il s'agissait d'un matériel approprié, j'ai moi-même voté la proposition PR-514. Je ne peux donc pas maintenant annoncer un rapport de minorité!

Ce n'est pas moi qui invente: 472 m de tuyaux, telle est la réponse que les services municipaux nous ont donnée. Eh bien, je suis allé me procurer l'objet en question, le voilà! (*M. Queloz montre un tuyau. Rires.*) Je vous attends à la sortie, Monsieur Tornare!

Le président. Monsieur Queloz, pas de provocation!

M. Georges Queloz. Ce n'est pas un tuyau percé... C'est un tuyau de 1 pouce – soit 2,54 cm de diamètre – tout à fait semblable à celui que mentionne la proposition. Malheureusement, le prix indiqué par le journal n'est pas tout à fait exact. En réalité, c'est beaucoup plus cher, et je vais vous dire pourquoi, chers collègues! Ces tuyaux coûtent 358 francs le mètre, hors TVA (taxe sur la valeur ajoutée). Et que le Conseil administratif ne vienne pas nous dire que ce coût élevé

est dû à des fouilles et que sais-je d'autre, puisque les travaux seront entièrement réalisés par le Service des pompes funèbres et cimetières.

En outre, il n'y a pas de TVA sur des travaux. Or la proposition PR-514 du 1^{er} novembre 2006 nous parlait de 12 700 francs de TVA, ce qui ramènerait la fourniture de matériel à exactement 168 000 francs. Je n'ai pas inventé ce calcul! Nous avons donc 472 m de tuyau par barres de 6 m...

Le président. Monsieur Queloz, les chiffres ont été rectifiés par le magistrat, et je vous prie de vous y tenir. M. Tornare a bel et bien reconnu que la réponse donnée par ses services n'était pas tout à fait exacte.

M. Georges Queloz. Monsieur le président, je ne suis pas obligé de croire ce que vient de dire M. Tornare, puisqu'il prétend que je n'ai pas pris la parole en commission, alors que je l'ai prise six fois et que j'ai posé des questions! Et vous voudriez maintenant que je lui fasse confiance? Eh bien, non!

Calculons ce que cela représente. Il y a environ 40 raccords et 40 T, même à une thune, cela fait environ 4000 francs, plus les 472 m de tuyaux à 9 francs, soit 4248 francs, et quelques nourrices, au total: arrondissons à 10 000 francs, on est loin du compte! Et voilà maintenant que M. Tornare nous parle de tuyaux inox! Mais ce n'est pas ce qui figure dans la proposition! Je le répète, les 89 219 francs de tuyaux et les 63 197 francs de travaux sont des chiffres faux. Si l'on enlève la TVA et que l'on divise le coût total de 168 000 francs par 472 m, on n'obtient pas le prix au mètre donné par M. Tornare. J'insiste là-dessus, parce que tel était l'objet de mon intervention.

En tout cas, je pense qu'il faut renvoyer la proposition PR-514 à la commission des travaux. C'est le moins que nous puissions faire. Nous voulons réaliser ces travaux, mais pas en nous faisant blouser.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Queloz, mes services ont pris contact avec vous et vous ont suggéré de nous donner des listes d'entreprises moins chères que celles de la proposition PR-514. Alors, donnez-les! Je ne peux pas faire mieux! Mes chiffres sont mes chiffres, les vôtres sont les vôtres.

Le président. Monsieur le magistrat, vous avez interpellé M. Queloz et il reprend la parole.

Proposition: réseau d'eau du cimetière de Plainpalais

M. Georges Queloz (L). On peut comprendre notre méfiance. Tout d'abord – je l'ai lu dans le journal, ce n'est pas moi qui ai enquêté à ce sujet – l'un des chefs de service dit que l'on a demandé deux offres, l'autre trois... Ce n'est pas très sérieux! Le tuyau que j'ai ici, je l'ai payé 9 francs le mètre. Il est évident que, si j'en avais acheté 472 m, j'aurais sans doute obtenu un rabais de quantité. Il n'en demeure pas moins que je ne peux pas voter la proposition PR-514 sur la base des chiffres que vous nous donnez, Monsieur Tornare, et que je ne suis pas obligé de les croire justes.

Le président. Nous l'avons compris, Monsieur le conseiller municipal. Après ces comparaisons entre les tuyaux de M. Tornare et ceux de M. Queloz, la parole n'est plus demandée et nous pouvons passer au vote!

Deuxième débat

Le président. Je fais voter l'arrêté... (*Des membres du Conseil municipal demandent le renvoi en commission des travaux.*) Même si aucun renvoi en commission des travaux n'a été formellement demandé – en tout cas, le bureau ne l'a pas entendu – par gain de paix, je le sou mets à votre vote.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à la majorité (quelques oppositions des libéraux, de l'Union démocratique du centre et d'une indépendante).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 000 francs destiné à la refonte du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais,

situé à la rue des Rois, sur la parcelle 3A PE 51 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 180 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2012.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

M. Georges Queloz (L). Il est bien dommage – et je le regrette – que le renvoi de cet objet en commission n'ait pas été accepté. Mais la confiance que nous pouvons accorder aux propositions du Conseil administratif est aujourd'hui mise en cause.

Le président. Cela a été voté, Monsieur Queloz... Le magistrat me demande s'il doit mettre un casque pour sortir de cette salle!

5.a) Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de M^{mes} Anne Moratti Jung, Ariane Arlotti, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Marguerite Contat Hickel, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard-lungmann, Béatrice Graf Lateo, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Alexandra Rys, Odette Saez, Marie-France Spielmann, Martine Sumi-Viret, Gisèle Thiévent et Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 5 avril 2006, intitulée: «Quel pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui?» (M-584 A)¹.

Rapport de M. Marc Dalphin.

Cette motion a été à l'ordre du jour de la commission les 26 avril, 31 mai, 6 septembre, 11 octobre, 8, 15, 22 et 29 novembre 2006, sous les présidences successives de M. Pascal Rubeli et de M^{me} Annina Pfund.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon. Qu'elles et qu'il soient remerciés.

Rappel de la motion

Considérant:

- qu'au 20 octobre 2004 le pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale était de 27%;
- que la Ville de Genève peut, par le biais d'une politique de recrutement favorable à l'engagement de femmes cadres, donner un signe clair en faveur de l'égalité entre hommes et femmes;
- que les difficultés rencontrées par le Conseil administratif pour recruter des femmes cadres sont essentiellement dues au manque d'insertion des femmes dans les réseaux de recrutement et non au nombre de femmes compétentes sur le marché;
- qu'il existe des réseaux de recrutement plus favorables aux candidatures féminines que ceux usuellement utilisés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 6300.

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

- lui fournir le pourcentage actuel de femmes cadres dans la fonction publique municipale;
- lui expliquer les moyens mis en place pour tendre à la parité dans les postes de cadres dans la fonction publique municipale;
- inscrire la parité aux postes à responsabilités dans les objectifs des ressources humaines de la fonction publique municipale.

Avertissement du rapporteur

Janvier 2007, Genève: 7510 femmes et 7463 hommes au chômage.

Il a fallu presque une année pour que ce projet de motion soit traité par la commission Agenda 21 (A21), cela éclaire parfaitement de l'importance et de l'étendue des débats qui ont eu lieu lors des séances de l'A21.

A mon avis, il faut considérer cette motion amendée comme une vraie politique égalitaire des ressources humaines de la fonction publique municipale et comme une incitation à un vrai changement politique des ressources humaines de la fonction publique municipale.

Audition des motionnaires

M^{me} Moratti Jung explique que l'objectif de la motion est d'agir sur les réticences auxquelles se heurtent les femmes désireuses d'accéder à des postes de cadre. La parité aura des effets favorables dans l'administration, notamment pour ce qui est de la dynamique de groupe.

Elle rappelle que les femmes intègrent très tôt dans leur processus de socialisation certains schémas et habitudes, tels que le sentiment de moindre compétence. Cela a pour effet qu'elles ont plus de réticences que les hommes à postuler à un poste de cadre. Ce formatage commence dès la plus petite enfance. Les problèmes s'ajoutent les uns aux autres, si bien qu'une action est nécessaire.

Elle indique que ce problème ne peut être efficacement résolu par la fixation de quotas et que diverses solutions sont cependant envisageables à court terme, notamment la publication dans des journaux internes ou externes à l'administration d'articles consacrés aux parcours de femmes cadres. La publication de ces articles permettrait la création de modèles féminins dans l'esprit des femmes.

D'autres solutions pourraient consister à publier des articles consacrés à des entreprises privées promouvant la parité hommes/femmes en leur sein ou encore à explorer les possibilités de promotion interne notamment par le «marrainage»

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

au sein de l'administration et par la formation et le suivi correct des carrières par la Ville de Genève.

M^{me} Moratti Jung explique qu'en dehors de l'administration les femmes sont moins intégrées dans certaines filières, alors qu'elles sont plus favorisées dans d'autres. Plusieurs réseaux existent avec lesquels il serait aussi intéressant de collaborer.

En conclusion, il y a un travail de fond à fournir sur le court et le long terme afin d'augmenter le pourcentage de femmes cadres dans l'administration.

M^{me} Arlotti rappelle que des présentations de certains métiers sont faites aux élèves arrivant au terme de la scolarité obligatoire. Il serait intéressant qu'un plus grand nombre de ces présentations auprès des jeunes soient effectuées par des femmes, notamment en ce qui concerne des métiers traditionnellement masculins, comme pompier par exemple. En effet, une telle mesure permettrait de faciliter la création de modèles féminins pour les jeunes filles.

Elle complète qu'un énorme préjugé est véhiculé au niveau des ressources humaines, présentant les femmes comme en proie à un doute permanent et comme manquant de confiance en elles-mêmes, et qu'il est important que les annonces d'emplois soient sous la forme épiciène.

M^{me} Cahannes précise que, selon une étude récente, les femmes s'avèrent plus exigeantes envers elles-mêmes que les hommes en relation avec les exigences à satisfaire en vue de l'obtention d'un poste, si bien qu'elles postulent moins souvent. Toutefois, il faut garder à l'esprit que quand on veut on peut et elle cite l'exemple d'un conseiller administratif qui compte six femmes cadres au sein de son équipe. Elle rappelle par ailleurs l'exemple d'un autre magistrat qui regrettait de n'avoir pu engager de femme, puisque aucune candidature féminine n'avait été déposée.

En outre, il serait intéressant d'envisager des mesures de partage du temps de travail. Il est manifeste que la répartition du travail domestique n'est pas égalitaire, si bien qu'il convient d'encourager les hommes désireux d'y prendre part, en leur permettant de réduire leur temps de travail.

M^{me} Pfund rappelle que son parti a déposé une motion (M-610) intitulée «Famille et carrière: pour que ce soit possible!» et demandant de valoriser le travail à temps partiel pour les cadres. Cette motion repose sur l'idée que les hommes devraient participer aux tâches ménagères ainsi qu'à l'éducation des enfants. M^{me} Pfund explique qu'une série de directives ont été adoptées dans le canton de Vaud afin de faciliter l'accès des femmes à des postes de cadre à temps partiel. Cette expérience vaudoise pourrait permettre de gagner du temps à Genève.

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

Le président demande si le terme «parité» signifie bien «moitié». Si c'est le cas, ne s'agit-il pas là du quota de 50% déguisé?

M^{me} Moratti Jung répond que la parité est une question d'état d'esprit et que c'est délibérément qu'un pourcentage n'a pas été fixé. Il s'agit simplement d'un objectif vers lequel tendre.

M^{me} Arlotti ajoute que le principe de parité prévu dans la motion M-584 serait également respecté s'il y avait 55% de femmes dans l'administration.

Un commissaire relève que, s'il s'agit de débattre en termes de parité au sens strict, la qualification du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement pourrait se révéler problématique.

M^{me} Moratti Jung répond que la parité n'est pas respectée dans ledit département et que le but poursuivi par la motion M-584 est l'obtention d'un équilibre. S'il est vrai que les femmes sont plus présentes dans le domaine du social, cela dénote aussi un manque d'action globale.

Un commissaire demande pourquoi aucun signataire n'est de sexe masculin.

M^{me} Moratti Jung répond qu'il s'agit d'une décision délibérée du groupe femmes du Conseil municipal.

Une commissaire estime qu'il ne serait pas normal que l'administration municipale s'adresse à des cabinets de recrutement privés en s'exposant ainsi à payer des honoraires. Elle estime que la création d'un organisme de recrutement unifié au sein de l'administration permettrait d'éviter ces coûts supplémentaires.

Audition de M^{me} Christiane Morel, de la société de recrutement Ethys

M^{me} Morel explique que la société Ethys est un cabinet de recrutement de cadres et de spécialistes qui agit essentiellement pour le compte des PME et non pour des multinationales. Elle est personnellement investie dans des associations de femmes professionnellement engagées, si bien qu'elle est une spécialiste de l'expérience des femmes dans le monde de l'entreprise. Elle confirme que le chiffre de 27% de femmes dans la fonction publique correspond bien aux données en sa possession. Sa société a régulièrement l'occasion de travailler avec le Service de la promotion de l'égalité entre homme et femme. Elle ajoute que, pour les fonctions dirigeantes, les femmes représentent moins de 10% des effectifs.

Une commissaire demande quels sont les principaux obstacles à l'engagement de femmes cadres.

M^{me} Morel indique que les employeurs peuvent évoquer une mauvaise expérience antérieure avec une femme cadre de haut niveau ou des qualités «naturellement» masculines requises pour le poste. Elle précise que, depuis deux ou

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

trois ans, plus personne n'exprime de refus catégorique face à des candidatures féminines.

Une commissaire souhaite encore savoir si la société a un rôle proactif, c'est-à-dire qu'elle va chercher des femmes qui n'avaient pas postulé lors de l'ouverture d'un poste.

M^{me} Morel le confirme. Ce cas vient d'ailleurs de se produire pour un poste de directrice générale d'une grande entreprise à Genève.

Une commissaire voudrait savoir si ces cabinets se montrent attentifs à la question de la parité.

M^{me} Morel remarque que les femmes sont en général sensibles à cette question et qu'elles sont nombreuses à travailler dans le secteur des ressources humaines et du consulting. Elles représentent environ 40% des personnes actives dans ce domaine.

Une commissaire demande si Ethys travaille en relation avec des formateurs pour adultes et organise des cours pour valoriser les compétences des femmes.

M^{me} Morel souligne que les associations de femmes en font leur fer de lance. A Genève, il existe de nombreuses associations professionnelles dont le but est de valoriser les compétences des femmes et de les orienter vers des formations semblables à des minipostgrades. Ces associations mettent vraiment l'accent sur l'amélioration de la confiance en soi.

Une commissaire demande si M^{me} Morel est étonnée par certains aspects de la motion et si sa société travaille exclusivement pour le privé.

M^{me} Morel indique tout d'abord qu'elle travaille aussi bien pour le secteur public que pour le secteur privé. Elle est d'avis que cette motion ne se heurtera pas à un mur, car les choses sont vraiment en route sur ces questions. Elle remarque que cette motion peut aider à faire avancer les choses.

Une commissaire évoque les quotas en vigueur dans les pays nordiques et souhaite savoir ce que M^{me} Morel pense de cette politique.

M^{me} Morel pense que c'est une question délicate. Les quotas présentent le danger d'engager des femmes pour leur sexe et non pour leurs compétences. Elle pense qu'il est plus utile de travailler sur la confiance en soi des femmes pour qu'elles deviennent elles-mêmes le moteur de leur élévation hiérarchique.

Une commissaire rappelle que la motion réclame la parité aux postes à responsabilité. Elle demande à M^{me} Morel si cette parité lui paraît souhaitable et dans quel délai elle est réalisable.

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

M^{me} Morel a une position nuancée sur la question de la parité. Elle pense qu'il s'agit d'un objectif à atteindre, mais que cela ne doit pas être contraignant. Elle indique encore que, au vu des progrès fulgurants dans les mentalités ces dernières années, un délai à cinq à dix ans paraît envisageable.

Une commissaire constate que les offres d'emploi dans les journaux s'adressent aujourd'hui explicitement aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Elle travaille elle-même dans le domaine du recrutement professionnel en lien avec les milieux financiers et souligne que dans ce domaine les progrès sont très importants. Les femmes s'affirment fortement dans le trading et dans la finance, les hommes apprécient souvent leur tempérament volontariste et opportuniste. Elle ajoute que le coaching, autrement dit l'accompagnement, est tout à fait primordial. Les entreprises qui pratiquent cet accompagnement permettent de booster les femmes. Elle suggère d'engager une telle coach dans la fonction publique municipale.

Le président remercie M^{me} Morel.

Audition de M. Olivier Veyrat, chef du Service des ressources humaines, et de M^{me} Anne Cifali, adjointe

M. Veyrat commence par donner des précisions sur un plan chiffré. Il indique que la situation a déjà évolué de façon positive depuis le dépôt de cette motion, puisqu'on recense aujourd'hui 30,22% de femmes cadres dans l'administration municipale. Il ajoute qu'un autre signe positif est la progression du travail à temps partiel, qui concerne majoritairement les femmes. Il rappelle que le Service des ressources humaines doit agir dans le cadre des priorités établies par les politiques.

M^{me} Cifali évoque ensuite les initiatives déjà entreprises par la Ville de Genève. Une brochure pour la généralisation du langage épïcène dans l'administration municipale a été très largement diffusée. De plus en plus de services s'y conforment. Les prochains projets de budget seront par exemple rédigés en langage épïcène. Elle indique que le Service des ressources humaines offre également des formations en lien avec cette question, notamment la formation «briser le plafond de verre» depuis plusieurs années et le séminaire «réflexion femmes» depuis 2005. Ces formations sont ouvertes aux deux sexes. Elle ajoute que le service a également introduit le bilan de compétences.

Une commissaire demande quelle proportion du personnel travail à temps partiel. Elle souhaite également savoir si des expériences de *job sharing* ont été mises en place en Ville de Genève.

M. Veyrat déclare que la proportion de travail temporaire est d'environ un tiers. Il indique qu'il n'existe pas de poste de cadre en *job sharing*, car la mise en

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

place d'un tel système est difficile. Cela implique souvent de réorganiser tout le service en conséquence.

M^{me} Cifali mentionne qu'il y a quand même des directions bicéphales au département des affaires culturelles ou à celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie, par exemple.

M. Veyrat déclare qu'il faudra attendre un peu avant de faire le bilan de ces expériences de directions bicéphales. Il attire l'attention de la commission sur les risques de «faux» temps partiels: les employés à 80% se retrouvent parfois avec le même travail qu'un temps plein.

Une commissaire demande si un objectif de parité fixé à cinq paraît réaliste.

M. Veyrat déclare que c'est un objectif très ambitieux, mais qui pourrait faire avancer les choses. Il précise que cet objectif est plus ou moins facile à atteindre selon les services, car certains secteurs restent encore très masculins.

Une commissaire demande si la Ville joue un rôle proactif dans la recherche de femmes cadres. Elle remarque qu'un tel exemple a été vu récemment à l'Etat avec la nouvelle cheffe de la police.

M. Veyrat répond par la négative. Il explique que cela n'est pas possible, d'une part par manque de moyens et, d'autre part, parce que ce n'est pas le Service des ressources humaines qui choisit les nouveaux collaborateurs, même s'il est de plus en plus souvent consulté. Il remarque que des efforts sont fournis pour rééquilibrer les équipes vers la parité et que le bilan de ces expériences est favorable. Il ajoute qu'un certain nombre de postes de très haut niveau ont été confiés à des femmes, comme au Service des espaces verts et de l'environnement ou au Service de l'énergie.

Un commissaire demande quelle est la définition d'un poste de cadre dans l'administration municipale.

M. Veyrat indique que les postes de cadres commencent à la classe 17 et correspondent à des postes de responsabilité hiérarchique ou de spécialistes. Il précise que la Ville a fait le choix de ne pas établir de classe de cadres intermédiaires.

Un commissaire voudrait savoir quand le nouveau statut du personnel doit entrer en vigueur.

M. Veyrat indique qu'un premier projet va sortir bientôt, mais que des frustrations subsistent au sein de la commission du personnel et des syndicats sur ce rythme soutenu. Il va falloir affiner et dialoguer encore quelques mois. Le projet devrait être soumis au Conseil administratif en automne. Il ajoute que le nouveau statut ne devrait pas être mis en place avant la fin de la législature.

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

Un commissaire demande s'il était possible d'engager une femme à temps partiel pour effectuer un travail de chasseuse de tête afin de recruter des femmes cadres dans le privé. Un tel poste pourrait être créé en faisant des remaniements de personnel, sans licenciement.

M. Veyrat répète qu'aujourd'hui ce sont les services qui choisissent les nouveaux collaborateurs, en consultant parfois les ressources humaines. Un tel poste pourrait être ressenti comme une intrusion par les services. Il remarque que son service était réticent à se rendre à l'Université pour présenter la Ville de Genève en tant qu'employeur, car il n'y a pas de postes disponibles à offrir. Il serait néanmoins possible de jouer avec la mobilité interne, ce pour quoi la Ville n'est pas performante aujourd'hui.

Un commissaire demande si les ressources humaines ont leur propre objectif en terme de parité.

M. Veyrat rappelle que c'est au pouvoir politique de donner ce genre d'impulsion. Le Service des ressources humaines ne dispose actuellement pas de ce cadre politique. Il faudrait que le Conseil municipal incite l'exécutif à s'engager pour la parité.

Audition de M^{me} Fabienne Bugnon, directrice du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme

M^{me} Bugnon informe qu'elle a reçu la motion très tardivement et qu'elle ne savait pas tout à fait comment préparer cette audition. Elle dira quelques mots sur la situation de la promotion de l'égalité à l'Etat, principalement sur la situation des femmes cadres.

Le Conseil d'Etat a déposé un rapport au Grand Conseil, où il y a toute l'intégration du principe de l'égalité entre hommes et femmes dans le canton de Genève. Dans des tableaux concernant la place des femmes dans l'administration genevoise entre 1994 et 2004, on voit une forte augmentation de la proportion globale de femmes en dix ans dans l'effectif du personnel, qui passe de 48% à 54%. Cette augmentation est très forte dans les classes les plus basses, mais ne se retrouve pas au sommet de la hiérarchie: en 1994 22% de femmes occupaient des postes de la classe 23 et plus, 24% en 2004. M^{me} Bugnon explique qu'au Département de l'instruction publique les femmes sont très largement majoritaires (primaire, secondaire, etc.), sauf dans les niveaux supérieurs (HES, Université), où les proportions chutent.

M^{me} Bugnon informe que, suite à la parution de ce rapport, ils ont décidé d'interroger les femmes cadres supérieures de l'administration cantonale, afin de tenter de découvrir quelles sont les barrières qu'elles ont vécues dans leur par-

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

cours, et quels ont été les points positifs. Enquête menée en juin, avec un retour de 35% des questionnaires.

Il en ressort, pour les difficultés:

1. La conciliation des vies privée et professionnelle.
2. Manque de possibilité d'aménagement du temps de travail, malgré l'assouplissement mis en place.
3. La gestion des conflits. Elles estiment avoir peu de soutien des hiérarchies.
4. L'encadrement du personnel. Les femmes interrogées avaient souvent l'impression qu'elles devaient en faire toujours plus pour être considérées, et que le fait qu'elles soient moins reconnues par la hiérarchie supérieure impliquait qu'elles étaient aussi moins reconnues par le personnel de base.

Une commissaire demande si «difficultés d'encadrement du personnel» veut dire que les femmes ont de la peine à se faire reconnaître comme cheffes.

Oui, répond M^{me} Bugnon. Dans les améliorations souhaitées, poursuit M^{me} Bugnon, les femmes invoquent:

1. La promotion des temps partiels. Elles revendiquent de pouvoir partager des postes à responsabilités.
2. D'autre part, elles souhaitent la promotion du travail à domicile lorsque la présence au bureau n'est pas nécessaire. Elles relèvent aussi qu'il devrait y avoir une meilleure gestion des ressources humaines en termes de plans de carrière; elles se sentent peu aidées et pensent que cette politique fait que l'on voit peu de femmes dans les postes à responsabilité.
3. Il y a enfin une très forte demande de création de structures d'accueil pour la petite enfance.

Le Conseil d'Etat, signale M^{me} Bugnon, a nommé un groupe de travail pour étudier la possibilité de partenariats possibles dans les différentes communes.

Dans la partie des questions ouvertes, les femmes interrogées parlent souvent de la difficulté à se faire reconnaître en tant que femme ayant des responsabilités et estiment que, si la reconnaissance était faite au niveau de la hiérarchie, il serait beaucoup plus facile à faire au niveau de la base. La question de l'introduction des quotas est abordée par les femmes interrogées, mais la plupart d'entre elles ne souhaitent pas cette introduction, craignant que les quotas donnent lieu à la promotion de femmes alibi et que leurs compétences ne soient plus reconnues. M^{me} Bugnon pense néanmoins qu'une politique des ressources humaines volontariste pourrait amener plus de femmes à ce genre de postes, proposition qu'ils vont faire au Conseil d'Etat. M^{me} Bugnon rapporte que deux communications statistiques ont été faites mardi concernant le secteur privé. Il s'avère que les dif-

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

férences salariales entre hommes et femmes sont plus marquées quand on monte les échelons de la hiérarchie et que leur situation se dégrade dès que celles-ci demandent une diminution de temps de travail, après la naissance d'un enfant, par exemple, et que les femmes qui ont des postes à hautes responsabilités sont souvent célibataires. La deuxième communication concerne le travail non rémunéré, et les statistiques montrent que les tâches domestiques ne sont pas partagées équitablement. M^{me} Bugnon précise toutefois que le Canton de Genève est bien «moins mauvais» que les autres cantons en termes d'inégalité salariale, 21% de différence au niveau fédéral contre moins de 10% à Genève, principalement dus aux inégalités des hauts salaires. M^{me} Bugnon mentionne que le rapport sera disponible sur intranet dès qu'il aura été validé par le Conseil d'Etat.

Un commissaire demande comment il est possible d'avoir des différences de salaire de 30% sur des classes similaires.

M^{me} Bugnon précise que ces chiffres sont ceux du secteur privé.

Une commissaire demande quelles sont, par rapport à une politique volontariste, les pistes à mettre en place pour arriver à cette parité d'ici à quatre-cinq ans.

Il semble à M^{me} Bugnon que ce que montre l'enquête, c'est que les décisions doivent être prises de tout en haut et descendre les échelons petit à petit. Il faudrait tout d'abord une volonté de l'employeur, du Conseil administratif, un engagement au niveau de la politique des ressources humaines. Elle pense qu'il faudrait une formation pour les personnes qui accueillent les candidatures, qui les sensibilisent à la question de l'égalité, ce qui a été fait dans le secteur de l'administration cantonale.

Une commissaire souhaiterait savoir à combien de personnes a été envoyé le questionnaire et depuis quelle classe salariale, et ce que cela représente par rapport aux femmes en général qui travaillent à l'Etat de Genève.

M^{me} Bugnon répond que 617 questionnaires ont été envoyés, 217 femmes ont répondu, soit 35,2%. Parmi les femmes ayant répondu, 131 sont cadres supérieures, 43 sont cadres intermédiaires et 38 n'ont pas précisé leur classe de fonction.

Une commissaire voudrait savoir s'ils ont pu constater le fait que des femmes à des postes à responsabilités mènent une politique plus active d'engagement des femmes.

M^{me} Bugnon évoque la possibilité, qui a été proposée, de faire un réseau des femmes cadres supérieures à l'Etat, qui serait le lieu où toutes ces questions pourraient être discutées. Sur les 617 femmes interrogées, 35 étaient prêtes à participer immédiatement à la création de ce réseau.

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

Une commissaire se souvient d'une audition où une personne pensait qu'il fallait un changement politique pour arriver à changer le taux d'engagement des femmes. Elle demande quelles pistes sont possibles. Elle demande ensuite ce qu'il pourrait être fait pour amener les hommes à investir davantage les domaines familiaux, les tâches ménagères, etc., et à leur permettre d'envisager de réduire leur temps de travail.

M^{me} Bugnon dit que les mesures que demandaient les femmes dans le questionnaire étaient valables pour les deux sexes. Il lui semble effectivement que, si le travail à temps partiel était autant reconnu que le travail à temps plein, aussi pour les postes importants, le partage des emplois serait plus facile à mettre en place. Elle signale qu'aujourd'hui les chefs de service de l'Etat de Genève n'ont plus le droit de refuser une diminution du temps de travail, seul le Conseil d'Etat le peut.

Une commissaire demande ce que fait l'Etat actuellement pour encourager les femmes.

M^{me} Bugnon concède que l'Etat n'est pas un modèle qu'il suffirait de copier, que les mesures sont prises tranquillement, comme changent les mentalités. Le Conseil d'Etat a annoncé des mesures volontaristes aux ressources humaines.

La présidente se souvient qu'il a été dit que, dans un délai de cinq ans, on allait passer de 30% de femmes cadres à 50%. Elle demande si ce délai est raisonnable et si l'introduction de la parité dans l'administration de la fonction publique fait partie des mesures.

Il est évident à M^{me} Bugnon qu'il y a aujourd'hui sur le marché du travail des femmes extrêmement bien formées, on ne peut pas dire qu'on ne peut pas trouver de femme compétente. Si on introduit la parité, on s'oblige à mener une démarche volontariste.

La présidente remercie M^{me} Bugnon pour son intervention.

Audition de M. Patrice Mugny, vice-président du Conseil administratif, chargé du département des affaires culturelles; de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département; de M. Boris Drahusak, codirecteur du département, et de M^{me} Joëlle Oudard, correspondante Agenda 21 pour le département

M. Mugny explique que, dans le département des affaires culturelles, il y a le même nombre d'hommes que de femmes, même un peu plus de femmes, car beaucoup de professions leur sont depuis longtemps ouvertes. La répartition des genres pour le taux d'activité est également d'environ 50-50. Il y a beaucoup de temps partiel, 1350 personnes partageant 765 postes. Depuis son entrée en fonc-

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

tion, 53% de femmes ont été engagées pour 47% d'hommes, proportion inversée pour les postes de cadres. Il explique que, si cette proportion est celle-là, c'est que beaucoup moins de femmes que d'hommes osent prétendre à des postes à responsabilités, et ils reçoivent beaucoup moins de candidatures féminines pour ces postes-là. Il ne sait pas comment sortir de cette situation: ils n'hésitent pas à engager des femmes compétentes, mais ne peuvent rien faire si celles-ci n'osent pas se présenter. Il a l'impression que les hommes se croient plus vite capables que les femmes de remplir ces fonctions à responsabilités.

Il serait heureux que la commission fasse des suggestions de solutions pour remédier à cette situation, et il serait prêt à les administrer.

Une commissaire demande s'il y a, à la Ville de Genève, des différences de salaires entre hommes et femmes.

«Aucune», répond M. Mugny.

Une commissaire demande alors si certains postes sont sous-estimés par rapport à l'échelle des traitements.

M. Mugny répond que la commission d'évaluation a choisi de privilégier les compétences et le cursus académique, plutôt que la quantité de personnes qu'on a sous sa responsabilité. Il précise que les décisions de la commission d'évaluation ne dépendent pas du Conseil administratif, ce dernier ne faisant que valider ses choix.

M. Drahusak ajoute que ce n'est pas la personne qui est évaluée, mais la fonction, sur quatre axes importants:

1. Connaissances.
2. Responsabilités.
3. Pouvoir de prendre des décisions sur les autres.
4. Pénibilité.

M. Drahusak ajoute que le différentiel de salaire dit «discriminant» (non expliqué par autre chose que le sexe de la personne) est de 1,67%. Cela est ressorti de l'étude faite par la société Evaluanda sur la méthode d'évaluation des fonctions. Aucune collectivité en Suisse ne fait un résultat pareil. Il se rappelle que la jurisprudence du Tribunal fédéral considère qu'une société publique ou privée est dans une norme acceptable si la différence est inférieure à 5%.

Une commissaire demande à M^{me} Koelliker ce qui a motivé son refus d'occuper le poste de directrice du département, dans un premier temps.

M^{me} Koelliker répond qu'elle ne voulait pas s'occuper de la gestion du personnel, que ce secteur est actuellement totalement assumé par M. Drahusak.

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

Un commissaire demande quel serait l'impact sur le fonctionnement du département s'il y avait la parité dans les objectifs des ressources humaines.

M. Mugny répond que cela demanderait beaucoup de parités multiples, entre ceux qui donnent des cours à l'Université, entre les fonctions, etc. Il se pourrait que plus d'un poste reste vacant jusqu'à ce qu'une femme soit trouvée pour l'occuper. Il répète que c'est surtout dans les postes de responsables, chefs de service, directrices de département, que les femmes manquent à l'appel!

Une commissaire relève que beaucoup de choses sont entreprises dans ce domaine par la Ville de Genève et que celles-ci méritent d'être soulignées:

- la formation qui intègre la parité dans les valeurs de management, qui comprend ce qui retient les femmes de se lancer dans des postes à responsabilité et valorise d'autres manières de fonctionner;
- en 1991, la différence salariale entre hommes et femmes à Genève était de 31%; en 1996 de 20,4% et, en 2006, la différence est de 9%.

Un travail important est donc fait pour que cette différence se résorbe, et des signes positifs le montrent. Une commissaire pense que la parité arbitraire, comme le voudrait la motion, n'est pas concevable sans un travail préalable d'accompagnement. Elle demande si M. Mugny a tenu compte des recommandations du rapport Flückiger, du Laboratoire d'économie appliquée de Genève, sorti en 1996 et qui répond à un bon nombre d'interrogations qu'il se posait.

M. Mugny avait le sentiment que c'était au Service des ressources humaines de le faire, pour l'ensemble de la Ville. Concernant la formation, il assure que cela fonctionne bien au département.

M. Drahusak raconte que, avant l'arrivée de M. Hainard, la fonction de directeur du Musée d'ethnographie était évaluée en classe 21-23. Après discussion avec le Service des ressources humaines, ils ont choisi de ramener le poste en 19-21, par comparaison avec les directeurs du Musée d'art et d'histoire et des Conservatoire et Jardin botaniques, qui ont beaucoup plus de personnel et des situations à gérer beaucoup plus complexes.

Une commissaire aimerait savoir comment est évaluée la notion de pénibilité, sachant qu'il est difficile de comparer certaines professions. Elle demande également s'il ne faut pas encourager les mi-temps chez les hommes et les formations complémentaires chez les femmes.

M. Mugny assure que les formations complémentaires sont très suivies par les femmes de son département. Pour le temps partiel, il a l'impression que ce n'est pas dans son département qu'il y a un problème, où chaque demande a été accep-

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

tée. Il note un cas d'un autre département où un homme, après s'être battu contre le magistrat pour obtenir un temps partiel, a démissionné parce qu'il était très mal perçu par ses collègues dans sa fonction d'agent municipal.

Il en déduit que cela est très difficile à mettre en place dans certaines professions, avec certaines mentalités.

Une commissaire demande si le magistrat juge opportun de légiférer sur la parité.

M. Mugny explique que lui-même intègre systématiquement la parité dans ses engagements. Il aime bien les responsabilités partagées et donne les exemples des duos qui ont été mis à la tête de différentes manifestations. Ce n'est cependant pas facile de faire changer les mentalités.

Une commissaire relève l'intérêt de cette audition. Elle demande si M. Mugny préconise le style «couple» pour les directions et quelles sont les plus grandes demandes de la part des femmes concernant leurs conditions de travail.

M. Mugny apprécie la formule «couple» et cela marche remarquablement bien chez lui. Il pense que nous sommes toujours plus intelligents à plusieurs. Il n'a pour le moment pas cerné les demandes précises des femmes dans son département, plus de la majorité travaille déjà à temps partiel.

Une commissaire demande s'il y a une réévaluation automatique de sa fonction lorsqu'une personne suit une formation.

M. Drahusak répond que non, que souvent les formations permettent d'être en phase avec l'évolution, que c'est presque une obligation dans certains domaines.

Un commissaire demande si, lorsqu'une personne est remplacée par deux personnes, cela revient à deux fois 100% ou deux fois 50%.

M. Mugny répond qu'il n'augmente pas le nombre de postes dans son département, en général il divise le poste ou peut réallouer un poste à l'interne.

La présidente chasse le magistrat.

Discussion

En lieu et place de la troisième invite de la motion, le groupe socialiste propose: «mettre en place, sous le pilotage de la cellule Agenda 21, une politique du personnel encourageant la mixité dans tous les secteurs et à tous les échelons de la hiérarchie, afin d'atteindre la parité dans un délai de quatre ans».

La présidente remarque que cela n'est pas du ressort de l'unité Agenda 21, mais du Service des ressources humaines.

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

Il est évident que la politique du personnel se fait par le Service des ressources humaines, répond une commissaire socialiste, on peut toutefois modifier l'amendement ainsi: «sous le pilotage de la cellule Agenda 21, en collaboration avec le Service des ressources humaines».

Une commissaire Verte s'inquiète de ne pouvoir trouver 50% d'hommes dans les secteurs typiquement féminins, la petite enfance notamment.

La présidente explique qu'il s'agit de l'administration, qu'on ne va pas prendre chaque département séparément.

La commissaire Verte se demande tout de même comment la parité pourra être atteinte dans ce secteur, au cas où la municipalisation se ferait.

Une commissaire socialiste explique que l'idée de la motion est de favoriser la mixité à tous les échelons, mais le but final est d'atteindre une parité dans les postes de cadres. S'il y a ambiguïté, elle propose d'ajouter cette précision dans son amendement. Il est évident qu'il n'est pas possible de passer de 5% à 50% d'hommes dans le secteur de la petite enfance en quelques années, mais le but est de favoriser la mixité, qui pourrait à terme tendre vers une parité.

Le commissaire radical soutient les amendements visant à promouvoir une certaine parité lorsque cela est possible, mais refusera l'amendement socialiste, car il n'est pas question pour le groupe de viser la parité, d'autant plus que certains auditionnés disaient eux-mêmes qu'il y avait des endroits où l'on ne pouvait pas trouver de candidature féminine. Il pense que ce serait de l'autoblocage que d'inscrire la parité dans la motion, ou quelque délai que ce soit. Il estime enfin que ce n'est pas le rôle des pouvoirs publics de changer les mentalités, mais aux femmes elles-mêmes et aux associations féminines en particulier, afin de permettre aux femmes d'oser faire ce qu'elles n'osent pas encore.

La commissaire du Parti du travail a de la peine à soutenir l'amendement socialiste qui fixe des délais, elle pense que cela pourrait bloquer la situation et faire l'effet contraire.

Une commissaire Verte propose deux amendements qui demandent de procéder à une campagne d'information auprès de publics cibles féminins, pour améliorer les situations où il n'y a pas de candidature féminine pour certains postes. Les femmes sont moins souvent inscrites dans des réseaux de recherche d'emploi, et l'idée serait d'envoyer régulièrement un courrier aux femmes potentiellement intéressées à ces postes, en les informant du souhait de mixité de l'administration et en leur rappelant qu'elles pourraient faire carrière dans la municipalité.

Les amendements seraient donc les suivants: «annonçant que la Ville de Genève cherchera à l'avenir à rattraper la différence hommes-femmes au sein des

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

postes cadres de l'administration» et «invitant les femmes intéressées à le faire connaître à l'administration afin de recevoir les annonces de places vacantes».

La commissaire ajoute que cela ne serait pas très difficile à mettre en place, une lettre type envoyée par courriel à une liste de femmes potentiellement intéressées suffirait. Elle signale que M. Mugny a dit textuellement que la Ville n'avait pas fait grand-chose dans ce sens. Si la Ville n'est pas la dernière de la classe par rapport à ces questions-là, il faut continuer l'effort. Si le délai permet de faire le point après la période mentionnée, il n'est pas tout à fait productif. Elle propose l'amendement modifié ainsi: «mettre en place, sous le pilotage de la cellule Agenda 21 et du Service des ressources humaines, une politique du personnel encourageant la mixité dans tous les secteurs et à tous les échelons de la hiérarchie, afin d'atteindre la parité». Dans tous les secteurs, car, pour arriver à un poste de cadre, il faut avoir acquis de l'expérience ailleurs.

La présidente est d'accord de supprimer le délai, mais propose, à la place, de demander au Conseil administratif de fournir un petit rapport annuel informant de la situation.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) trouve effectivement qu'un rapport annuel pourrait remplacer le délai. Il faut toutefois mettre tous les moyens en œuvre pour qu'on s'achemine vers une parité. Concernant l'amendement socialiste, et les prétendues réticences des femmes à occuper des places dans certains secteurs, elle pense qu'il faut vraiment encourager les femmes à aller dans des professions telles que celles de pompière ou de policière – même si elles seront confrontées aux problèmes inhérents aux attitudes à leur égard – par le biais de l'amendement qu'elle a proposé tout à l'heure ou de celui des Verts qui viserait à sensibiliser les femmes à la possibilité de ce genre de carrières. Elle croit qu'il n'est pas toujours pertinent de juger de l'extérieur si un travail est plus pénible pour une femme, car il y a des femmes fortes et des hommes faibles. Dans le sens de l'amendement des socialistes, elle propose un petit rajout à la première invite: «demander au Conseil administratif de fournir annuellement le pourcentage de femmes dans la fonction publique municipale et leur taux d'occupation».

La commissaire du Parti du travail est un peu réticente à l'idée de faire de la promotion à l'extérieur alors qu'il y a peut-être des gens compétents à l'intérieur. Elle pense qu'il faut d'abord s'adresser à ces derniers et qu'il ne faut pas mettre des hommes dehors pour les remplacer par des femmes. Il faudrait que les femmes sachent mieux se mettre en valeur à l'intérieur.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre a l'impression que tout le monde va dans le même sens, qu'il faut maintenant être un peu plus concis. Cela fait douze ans qu'elle se bat dans le recrutement pour promouvoir la femme

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

dans les postes de cadres dans des entreprises privées. Elle croit comprendre que le Service des ressources humaines a un rôle un petit peu passif, car les recrutements se font dans les départements. Elle estime que c'est justement au Service des ressources humaines qu'il faudrait faire des efforts pour promouvoir la mixité et elle n'hésiterait pas à faire connaître la Ville comme employeur à l'extérieur, même s'il faut privilégier l'interne. Un amendement convergent pourrait se faire, dans le but de promouvoir la femme, mais surtout que le Service des ressources humaines devienne proactif et non passif dans ce sens.

Le commissaire démocrate-chrétien est d'accord que le Service des ressources humaines de la Ville a peu de pouvoir, et il a peur que ce soit très difficile de changer ce système avec cette motion, car chaque directeur veut avoir la mainmise sur le recrutement dans son département. Il se demande ce que «pilotage par la cellule Agenda 21» veut dire.

La présidente répond qu'il s'agit de l'unité Agenda 21 et non de la commission.

Une commissaire libérale est heureuse de l'esprit de conciliation des socialistes et veut bien se rallier à la nouvelle version de leur amendement. Pour les libéraux cependant, l'égalité des droits inscrits dans la Constitution ne signifie pas une égalité de nombre. Elle est toutefois très sensible à toute initiative qui vise à donner confiance et à permettre aux femmes de passer à l'étape suivante, même si le mot «systématique» n'est pas tellement libéral. Quant à la campagne d'information, elle reconnaît que cela n'est peut-être pas du ressort de la Ville et, si les hommes sont très bien organisés entre eux, c'est peut-être aux femmes de s'organiser entre elles.

Une commissaire Verte propose de libeller son amendement de la manière suivante: «invitant les femmes intéressées à le faire connaître à l'administration, afin de recevoir les annonces de places vacantes à l'interne des services de la Ville, et auprès des entreprises de recrutement externes». Il est plus simple effectivement de faire passer cela par les entreprises de recrutement.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre est d'accord que le Service des ressources humaines n'a pas de pouvoir, mais il ne s'agit pas de lui demander de faire du recrutement, mais de lui demander de sensibiliser la femme, de la promouvoir dans la fonction publique en faisant de la communication.

Une commissaire socialiste rappelle que la question de l'égalité est un des critères du développement durable, et c'est dans ce sens qu'il est pertinent de travailler avec le Service des ressources humaines. Elle précise ensuite que cette motion n'est pas une motion en faveur des femmes, mais en faveur de l'égalité à l'intérieur de l'administration municipale et elle pense que tout le monde a à

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

gagner dans une bonne répartition selon des critères moins figés. Si on arrive à mettre tout ça en place, elle pense qu'il y aura des freins encore très forts et que cette tentative, cet effort, est important à tenir. Le but n'est pas d'imposer la parité, mais de donner une possibilité dynamique d'y arriver. Ayant un exemple à l'appui, elle considère qu'une femme qui refuse un poste à responsabilités peut parfois faire un vrai choix, qui n'est pas nécessairement motivé par la peur des responsabilités. Il ne faut pas oublier que, la plupart du temps, ce sont encore les femmes qui ont la plus grande partie des charges domestiques.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) rappelle qu'il y a des problèmes récurrents dans la conquête de l'égalité. Elle aimerait bien voir les hommes et les femmes se partager les tâches et les responsabilités et constate que les volontés politiques doivent être fortes pour arriver à ces changements. Il faut que les directeurs pensent constamment à cette problématique d'encouragement, et c'est là que le Service des ressources humaines aurait un rôle important à jouer. C'est un travail énorme que de faire changer les mentalités, qui ne se fera pas uniquement par la municipalité, mais cette motion doit la faire aller dans ce sens.

Vote

La présidente propose de récapituler les amendements invite par invite et de les voter.

La présidente propose d'amender la première invite ainsi: «lui fournir annuellement le pourcentage de femmes dans la fonction publique municipale et leur taux d'occupation».

Elle propose de fondre la première et la deuxième invite et d'ajouter «et à l'informer des moyens mis en place pour tendre à la parité dans les postes de cadres dans la fonction publique».

On se décide à remplacer «tendre à» par «encourager».

L'amendement suivant à la première invite supprimera la deuxième invite: «lui fournir annuellement le pourcentage et le taux d'occupation des femmes cadres dans la fonction publique municipale, et à l'informer des moyens mis en place pour encourager la parité».

La présidente met cet amendement aux voix, il est accepté à l'unanimité.

La deuxième invite est donc supprimée par le vote précédent.

La troisième invite devient automatiquement la deuxième invite.

Une commissaire propose l'amendement suivant: «mettre en place, sous le pilotage de l'unité Agenda 21 et du Service des ressources humaines, une politi-

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

que du personnel encourageant la mixité dans tous les secteurs et à tous les échelons de la hiérarchie, afin de favoriser la parité».

La présidente met cet amendement aux voix, il est accepté à l'unanimité.

Une commissaire propose d'ajouter une troisième invite: «promouvoir systématiquement auprès des femmes en fonction les formations complémentaires nécessaires».

La présidente met cet amendement aux voix, il est accepté à la majorité (2 abstentions socialistes).

L'amendement est donc accepté et devient la troisième invite.

Une commissaire propose l'amendement suivant: «procéder à une campagne d'information auprès de publics cibles féminins, annonçant que la Ville de Genève cherchera à l'avenir à rattraper la différence au sein des postes de cadres dans l'administration et invitant les femmes intéressées à le faire connaître à l'administration afin de recevoir les annonces de places vacantes à l'interne de la fonction publique municipale et auprès des entreprises de recrutement».

La présidente met cet amendement aux voix. Cet amendement est refusé par 7 non (3 L, 1 R, 1 DC, 2 S) contre 6 oui (1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 1 S, 1 UDC), 1 abstention (UDC).

La présidente propose de voter la motion amendée. Elle est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui fournir annuellement le pourcentage et le taux d'occupation des femmes cadres dans la fonction publique municipale, et à l'informer des moyens mis en place pour encourager la parité;
- mettre en place, sous le pilotage de l'unité Agenda 21 et du Service des ressources humaines, une politique du personnel encourageant la mixité dans tous les secteurs et à tous les échelons de la hiérarchie, afin de favoriser la parité;
- promouvoir systématiquement auprès des femmes en fonction les formations complémentaires nécessaires.

5.b) Motion du 13 septembre 2006 de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, M. Christian Zaugg et M^{me} Marie-France Spielmann, intitulée: «Parité dans les cadres de l'administration municipale» (M-631)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le déséquilibre patent en ce qui concerne la parité hommes-femmes en faveur des hommes au sein des cadres de notre administration;
- l'absence de toute disposition à cet égard dans le statut du personnel ou dans tout autre règlement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'introduire dans le statut du personnel une disposition relative à une stricte parité hommes-femmes pour l'engagement de cadres dans tous les services de l'administration municipale.

M^{me} Annina Pfund, présidente de la commission Agenda 21 (S). Je remercie tout d'abord le rapporteur sur la motion M-584, M. Dalphin, qui a rédigé ce rapport avec célérité et humour. Je remercie également les représentants des services municipaux qui ont apporté à nos questions des réponses extrêmement précises.

Il me semble qu'il faut souligner l'importance de cette motion. En l'espace de deux ans, le pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale est passé de 27% à 30,22%. Il est donc fort utile et même nécessaire de déposer des motions de ce genre.

M. Marc Dalphin, rapporteur (Ve). A l'instar de certains membres de la commission Agenda 21, je m'étais dit que, puisque les signataires de la motion M-584 étaient uniquement des femmes, une femme pourrait bien se charger de ce rapport... Mais après réflexion, étant moi-même victime d'un système coagulé, j'ai pensé qu'en rédigeant ce rapport je pourrais peut-être comprendre les difficultés que rencontre actuellement le Service des ressources humaines en matière d'égalité hommes-femmes.

¹ Annoncée, 1427.

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

Cette motion amendée par la commission est une véritable incitation à un vrai changement de politique dudit service municipal. Mesdames et Messieurs les futurs conseillers administratifs, son rôle doit impérativement être revitalisé. Inspirez-vous de ce rapport M-584 A et de la motion dont il traite, car cela vous donnera les clés du changement et vous permettra de franchir bien des obstacles.

*Premier débat sur la motion M-584
et préconsultation sur la motion M-631*

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Nous remercions le bureau du Conseil municipal d'avoir lié la motion M-584 avec la motion M-631, qui traite de la même problématique. Cet objet aura provoqué de nombreux questionnements au sein de la commission Agenda 21. Notre groupe attend de la part de la Ville un signe fort pour inscrire la parité aux postes à responsabilités dans les objectifs du Service des ressources humaines de la fonction publique municipale.

Tenant compte du fait que les femmes ont tendance à présenter leur candidature à des postes lorsqu'elles répondent en moyenne à 90% des qualifications requises, alors que les hommes ont beaucoup plus de facilité pour le faire lorsqu'ils n'y répondent qu'à 50%, il faut encourager les femmes, car elles souffrent d'un manque de confiance qui peut avoir plusieurs causes. Nous savons déjà que, dès les années d'école, elles sont moins encouragées que les hommes à faire des études – et que si elles en font, on leur fait comprendre que certains postes sont réservés aux hommes. C'est vraiment étonnant, mais toujours d'actualité!

Dans les milieux plutôt masculins, les femmes sont beaucoup plus mises à l'épreuve que les hommes. Sont-elles capables d'être arrivées là où elles sont? Voilà une question souvent sous-entendue qui pèse sur la tête des femmes occupant des postes à hautes responsabilités. On les guette, pour voir si elles vont «assurer» ou si elles fléchiront au moindre petit problème. Cela peut s'avérer pervers, mais c'est malheureusement dans nos mœurs. En outre, on n'explique pas certains licenciements de femmes cadres dans de grandes entreprises juste après l'annonce de bénéfices importants par exemple! Je ne souhaite pas citer de noms, mais cela touche le secteur privé.

Par ces exemples, je voudrais également évoquer la problématique du «plafond de verre». L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) en parle dans une communication à propos d'une étude qu'il a menée sur les femmes gagnant de hauts salaires dans le canton de Genève, qui sont concernées par le «plafond de verre». Dans les professions moins bien rémunérées, les femmes gagnent des salaires plus ou moins semblables à ceux des hommes, mais plus elles gravissent les échelons de la hiérarchie du travail et plus elles s'approchent de ce fameux

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

«plafond de verre». La différence devient alors frappante, puisqu'on en arrive à des différences salariales de 30% entre hommes et femmes. C'est évidemment tout à fait inacceptable, et cela ne s'explique pas vraiment.

On trouve 19% de femmes parmi les cadres supérieurs genevois, nous dit l'étude précitée, alors qu'elles représentent 43% de l'ensemble des salariés. Cette raréfaction des femmes au sommet de la hiérarchie accredit l'existence du «plafond de verre» dont je viens de parler. Il est ensuite fait référence au concept encore plus problématique du «mur de verre» – formé par analogie avec le «plafond de verre» – qui illustre les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder aux métiers les mieux rémunérés, qui demeurent majoritairement masculins, en particulier pour les postes à hautes responsabilités. Le «mur de verre» laisse voir aux femmes ces métiers auxquels elles ne peuvent pourtant pas accéder.

Si cette réalité est une fatalité dans le secteur privé, je pense que nous pouvons essayer d'agir pour que le secteur public montre l'exemple. C'est pourquoi nous avons déposé la motion M-631 qui demande la parité dans les cadres de l'administration municipale, n'en déplaise peut-être à certaines femmes. Il n'est pas forcément négatif d'introduire des quotas pour instaurer cette parité. Les femmes ne seront pas choisies parce qu'elles sont des femmes, mais pour leurs compétences propres.

Nous le savons, les femmes veillent souvent à ne pas négliger leur investissement personnel dans leur foyer, pour l'éducation de leurs enfants. Si elles veulent faire un plan de carrière, elles s'en remettent alors à leur mari. Il faut dire ici qu'elles ne sont pas réellement encouragées à définir des plans de carrière, même auprès du Service des ressources humaines de la Ville. Voilà pourquoi la motion M-584 amendée par la commission Agenda 21 vise à demander à ce service de promouvoir systématiquement auprès des femmes en fonction les formations complémentaires nécessaires, notamment lorsqu'elles pourraient accéder à des postes de cadre. Et cela sans gêne aucune, comme on le fait déjà pour les hommes.

Comme nous l'a rappelé M^{me} Bugnon, directrice du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, il est possible de mieux gérer les ressources humaines en termes de plan de carrière des femmes. Selon l'étude réalisée auprès des femmes cadres de l'administration cantonale, ces dernières se sentent peu aidées et estiment que cette politique est la cause du petit nombre de femmes à des postes à responsabilités. Dans la gestion des conflits – autre exemple – elles s'estiment peu soutenues par la hiérarchie.

J'aimerais encore citer un exemple tiré d'un article paru dans *L'Hebdo* du 9 novembre 2006 concernant une autre problématique sur laquelle nous devons aussi nous interroger. Il s'agit évidemment d'un texte beaucoup moins technique et pointu que les études de l'OCSTAT, mais il a l'avantage de toucher beaucoup

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

plus de personnes. On y lit que les jeunes femmes de 20 à 30 ans sont actuellement de plus en plus nombreuses à se rêver mère au foyer, c'est-à-dire d'attendre de leur mari qu'il gagne un salaire et de pouvoir, elles, se consacrer à l'éducation de leurs enfants. Mais cela pose problème plus tard – nous pourrions évidemment demander des informations à ce sujet aux personnes chargées du recrutement au Service des ressources humaines – car, comme nous le constatons aujourd'hui, nombreuses sont les femmes de 35 à 45 ans – voire 50 ans – qui cherchent du travail après une longue interruption, due aux enfants élevés ou à une séparation, et qui n'en trouvent pas, car c'est extrêmement difficile. Parfois même, elles doivent encore subvenir aux besoins de leurs enfants. Le rêve de devenir mère au foyer est donc un peu vermoulu à la base, et je pense qu'il faut tenir compte de cette réalité.

Pour terminer, j'aimerais juste rappeler les propos de M^{me} Badinter – une femme qui s'est beaucoup battue pour le congé paternité. Cette solution est pleine de sens, car il faut donner aux hommes la possibilité de prendre un congé paternité pour s'occuper de leurs enfants, s'ils le souhaitent. M^{me} Badinter se demande donc comment mettre fin à l'inégalité des salaires et des fonctions si, d'emblée, on assigne à la femme un instinct qui la prédispose à rester à la maison. Au lieu de demander aux femmes de désinvestir leur foyer et ses tâches quotidiennes, il faut pousser les hommes à investir ce foyer, et par là même à désinvestir l'espace professionnel en y laissant plus de place aux femmes.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). J'aimerais compléter les propos de ma collègue Ariane Arlotti et mettre en regard les deux motions M-584 et M-631. La première apparaît plutôt comme une mesure incitative en vue d'une parité à plus ou moins long terme dans les postes de cadre de l'administration municipale. La deuxième, quant à elle, est une mesure plus contraignante pour atteindre cette parité.

Nous saurons, le 25 mars et le 29 avril prochain, si les femmes et les hommes seront représentés de manière paritaire dans les parlements et les exécutifs des communes genevoises. Mais on peut se demander s'il faut attendre le changement et laisser faire le temps, comme nous le faisons actuellement et comme le sous-entend la motion M-584, qui demande simplement un état des lieux à travers le pourcentage de femmes cadres dans l'administration municipale. Ne faudrait-il pas prévoir des mesures incitatives en faveur de la parité? L'attitude actuelle ne nous conduit-elle pas tout simplement à une répétition du même tableau avec de légères modifications? Ce tableau est le suivant: une majorité d'hommes aux

postes à responsabilités, surtout dans des domaines censés être les leurs – selon l'opinion courante: les finances, la sécurité, les travaux... bien que, dans le département de M. Ferrazino, plusieurs femmes aient été nommées cheffes de service.

On peut donc se demander si la motion M-584 va assez loin. Or le groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants ainsi que le Parti du travail estiment que non. Nous pensons que d'autres mesures sont nécessaires, c'est pourquoi nous avons déposé la motion M-631 afin de les proposer à ce plénum. Nous voulons tout de suite – tel est l'objectif de cette motion – non seulement une incitation à la parité, mais la parité elle-même. Et cela maintenant, dans tous les domaines. Une majorité de femmes cadres dans des domaines dits féminins – l'éducation, la petite enfance – ne nous satisfait pas non plus. Nous voulons autant d'hommes que de femmes aux postes à responsabilités, dans chaque service de l'administration municipale. Tel est notre objectif pour la prochaine législature. Notre groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants vous encourage donc, Mesdames et Messieurs, à voter ces deux motions, qui sont complémentaires.

M^{me} Laurence Andersen (HP). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux – mais je m'adresse plutôt aux premières – si j'avais pu signer avec vous la motion M-584, je l'aurais fait volontiers. Travaillant depuis un certain temps dans le domaine du recrutement, cela fait une bonne quinzaine d'années que je pousse la femme dans le milieu du travail et que je l'y ai encouragée à maintes reprises. J'estime donc cette motion tout à fait justifiée.

Je ne vais pas revenir sur toutes les auditions auxquelles a procédé la commission Agenda 21, mais nous avons entendu le magistrat M. Mugny, la représentante d'une société de recrutement, M^{me} Morel, que je connais particulièrement bien... Nous avons maintes fois eu l'occasion de débattre au sujet de cette motion.

Je fais maintenant appel aux magistrats: les femmes doivent être présentes à tous les niveaux – y compris à des postes de cadres de la fonction publique, bien sûr. Elles ne pourront peut-être pas y accéder tout de suite, mais pour leur en donner l'opportunité – c'est ce dont nous avons débattu en commission – mis à part l'appel adressé aux femmes, il faut mettre en place une information concernant les postes disponibles, ainsi que ceux auxquels elles pourraient éventuellement accéder après avoir suivi une formation complémentaire.

Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, mais je souhaite m'exprimer également sur la motion M-631, qui cherche de manière plus draconienne à mettre des limites et non pas à encourager, mais à imposer la parité. Sur ce point, ma position sera un peu plus nuancée. Nous ne pouvons pas imposer la parité dans des délais fixes. Il faut laisser la possibilité à une femme de refuser un poste, si elle ne se sent pas capable d'en assumer la responsabilité.

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

Mais il demeure évident qu'il faut tendre vers la parité. La fonction publique municipale compte un peu plus de 30% de femmes cadres; s'il y en avait un jour 50%, ce serait fantastique! J'ai d'ailleurs provoqué une certaine indignation chez M. Dossan, en commission, lorsque j'ai dit que les femmes ont des capacités supérieures à celles des hommes. En effet, nous avons une certaine sensibilité et des capacités d'adaptation indiscutables dans le monde du travail. Nous devons tenir une famille et, en même temps, nous devons travailler. Je crois que cette sensibilité féminine a été prouvée à tous les niveaux, et j'encourage bien sûr l'engagement de femmes dans la fonction publique.

L'Union démocratique du centre acceptera la motion M-584 amendée par la commission. Par contre, sa position sera beaucoup plus nuancée à l'égard de la motion M-631, car nous pensons qu'il n'est pas judicieux de fixer des délais pour imposer la parité. C'est d'ailleurs ce qu'avait très justement souligné en commission une conseillère municipale du Parti du travail, M^{me} Hélène Ecuyer.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je suis très satisfaite de l'accueil réservé à la motion M-584 amendée, puisqu'elle a été acceptée à l'unanimité par la commission Agenda 21. Ce résultat est très constructif. Le pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale qui nous sera communiqué chaque année nous permettra de vérifier l'évolution de la situation en vue d'atteindre un jour cette fameuse parité que nous souhaitons.

J'aimerais maintenant déposer une nouvelle fois l'amendement que j'avais proposé à la commission Agenda 21. Il figure à la page 19 du rapport M-584 A et il avait été refusé – mais j'espère que le plénum l'acceptera. Il consiste à ajouter à la motion l'invite suivante:

Projet d'amendement

«– procéder à une campagne d'information auprès de publics cibles féminins annonçant que la Ville de Genève cherchera à l'avenir à rattraper la différence hommes-femmes au sein des postes de cadres de l'administration et invitant les femmes intéressées à le faire connaître à l'administration, afin de recevoir les annonces de places vacantes.»

Quant au reste, comme je l'ai déjà dit, cette motion permet à l'administration municipale de faire un pas en avant important. J'espère qu'il ne se réduira pas à des vœux pieux et sera suivi d'effets, c'est-à-dire que des initiatives dans ce sens verront le jour. Quant à la motion M-631, nous la renverrons à la commission Agenda 21.

M^{me} Sandrine Salerno (S). J'interviens simultanément sur trois textes: la motion M-584, «Quel pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui?», la réponse du Conseil administratif à la motion socialiste M-610, «Famille et carrière: pour que ce soit possible!», et la motion M-631, «Parité dans les cadres de l'administration municipale».

Je commencerai par la première, sur laquelle nous avons reçu un rapport de la commission Agenda 21 rédigé par M. Marc Dalphin – excellent rapport, et excellent rapporteur. Pour nous, socialistes, les enjeux liés à la parité et, de manière plus générale, à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sont fondamentaux dans notre société. Il s'agit de définir quelle place on y octroie aux hommes et aux femmes. Or nous nous apercevons que, même au sein de l'administration publique, il y a encore bien du travail à accomplir pour atteindre l'objectif visé et le chemin sera long.

A la page 9 du rapport sur la motion M-584, M^{me} Bugnon explique qu'il faut prendre des mesures concrètes pour favoriser une avancée en matière d'égalité hommes-femmes et pour que les femmes soient mieux représentées aux postes de cadres de la fonction publique municipale, dont elles n'occupent aujourd'hui que les 30%, comme cela a déjà été relevé. Je cite quelques-unes de ces mesures concrètes mentionnées par M^{me} Bugnon: la promotion du travail à temps partiel, la promotion du travail à domicile et la création de structures d'accueil pour la petite enfance. Nous le voyons bien, notre commune a heureusement déjà parcouru une partie du chemin, puisque, grâce au Conseil municipal et au magistrat socialiste Manuel Tornare, le nombre de places dans les structures d'accueil de la petite enfance a augmenté.

D'autres mesures ont été prises par le Conseil administratif masculin de la législature en cours – et je les salue – comme on peut le lire dans sa réponse à la motion socialiste M-610 intitulée «Famille et carrière: pour que ce soit possible!». Outre le congé en cas de maladie, qui existe depuis 1993, le Conseil administratif a approuvé et diffusé en 2006 – c'est récent, mais je pense qu'il convient de souligner ces efforts importants – une charte de la diversité. En 2006 également, on a mis en place des procédures de traitement du mobbing et du harcèlement sexuel, et on a généralisé l'entretien d'évaluation des fonctionnaires de l'administration municipale. Depuis 2002, il existe toute une série de formations continues auxquelles M^{me} Arlotti a fait référence.

Citons également le nouveau statut du personnel, au sujet duquel le Conseil municipal se prononcera prochainement. Je pense qu'il faut aussi le saluer, parce qu'il fait partie du combat pour l'égalité et la parité dans l'ensemble des fonctions, y compris celles des cadres. Dans ce nouveau projet figurent l'introduction du congé parental et la protection contre les discriminations. Il y a même un article consacré à la promotion dans les faits de l'égalité entre les hommes et les

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

femmes, ainsi qu'à une représentation équitable des sexes aux postes à responsabilités.

Comme je l'ai dit en préambule, pour nous socialistes, c'est un combat qu'il s'agit de remettre régulièrement sur le métier. Nous voulons plus de 30% de femmes cadres dans l'administration municipale. Pour cela, il faut faire un certain travail de sensibilisation, mais aussi affirmer avec insistance la volonté politique – largement partagée sur les bancs de l'Alternative, mais également par des personnes proches de l'Union démocratique du centre comme M^{me} Andersen – d'appliquer des mesures concrètes. A ce propos, on peut citer celles que nous, socialistes, avons proposées, dont le *job sharing*. Dans la réponse du Conseil administratif à notre motion M-610, on lit que c'est justement ce type de démarches que les femmes travaillant au sein de l'administration publique appellent de leurs vœux.

Pour finir, j'en viens à la motion M-631 déposée par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, M. Christian Zaugg et M^{me} Marie-France Spielmann, qui demande la parité dans les cadres de l'administration municipale. Le groupe socialiste la renverra à la commission Agenda 21, car nous voyons bien que la stricte parité fait peur à certains alors qu'elle en enchante d'autres, et qu'une bonne partie du travail de persuasion et de sensibilisation reste encore à faire. Il nous semble important de renvoyer cette motion en commission, afin de poursuivre dans cette voie et avoir la garantie que le futur Conseil administratif assurera le suivi quant aux objets acceptés au cours de la présente législature.

Finalement, je tiens à répéter ici que nous, socialistes, avons vraiment à cœur de défendre une politique de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. A court ou à moyen terme, nous visons la parité dans l'ensemble des fonctions, y compris – et surtout – les fonctions dirigeantes et les postes de cadres de l'administration publique municipale. Sur ce plan, cette dernière a parfaitement les moyens de s'ériger en exemple.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Tout d'abord, nous nous sommes demandé pourquoi le plénum traitait ensemble le rapport sur la motion M-584 et la motion M-631 de l'Alliance de gauche et du Parti du travail. Cette dernière reprend d'ailleurs la même question que celle posée il y a six mois par les socialistes dans la motion M-610. Peut-être n'ai-je pas bien compris la différence entre les deux...

En tout cas, ce sujet est particulièrement confortable pour nous, car nous ne déposerons pas de motion libérale là-dessus. En effet, on pouvait lire il y a quelques années dans le bulletin statistique des emplois de la Ville de Genève que les femmes de tendance libérale étaient systématiquement favorisées aux pos-

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

tes cadres. Je vous rappelle, chers collègues, que nous étions le premier parti à avoir une femme au Conseil d'Etat, M^{me} Martine Brunschwig Graf. Et nous aurons bientôt une deuxième femme libérale au Conseil administratif de la Ville de Genève... Nous nous en réjouissons!

Pour revenir au fond du problème, la question est de savoir comment faire en sorte que les femmes puissent faire ce qu'elles veulent quand elles le veulent, et non de savoir ce qu'on peut leur faire faire pour les faire suivre une voie en apparence fort louable – mais encore faut-il qu'elles en aient les possibilités et l'envie! Pour ce qui est de la Ville de Genève, il nous semble en tout cas que nous n'avons pas de reproche à faire aux conseillers administratifs actuels et aux responsables du Service des ressources humaines quant à une éventuelle discrimination aux dépens des femmes. Comme nous l'avons entendu de la bouche même de Patrice Mugny, de Manuel Tornare et d'autres, lorsqu'une femme pose sa candidature et qu'elle a les compétences requises, il ne semble pas qu'elle soit mise de côté, ce dont nous nous réjouissons vivement.

Nous espérons que la situation continuera à évoluer dans ce sens, et surtout que des femmes poseront leur candidature pour des postes à responsabilités comme celui de directrice de musée, par exemple. Tel est notre souci aujourd'hui. A ces postes-là, les femmes auraient la priorité si elles se présentaient, mais elles ne le font pas toujours. Les jeunes femmes susceptibles d'être nommées à ces fonctions tout en étant mères de famille – ces *superwomen* prêtes à assumer à la fois l'éducation de leurs enfants, des responsabilités à tous niveaux et une carrière politique – ne se rencontrent quand même pas tous les jours à la croisée des chemins!

Pour cette raison, l'instauration d'un quota nous semble une mesure contraignante par rapport aux désirs des femmes. Mais évidemment, si elles posent leur candidature, il serait injuste qu'elles soient écartées! La troisième invite de la motion M-584 amendée demande la promotion systématique des formations complémentaires auprès des femmes – mais pourquoi pas auprès des hommes? Pour nous, il s'agit tout simplement de promouvoir aux postes de cadres les personnes – dont les femmes, bien sûr – qui en ont les moyens et l'envie.

La motion M-584, déposée à la suite des élections cantonales, est peut-être due à la grande déception causée par l'«exclusion» des femmes du Conseil d'Etat. Il me semble que la situation a beaucoup évolué entre-temps et que nous pouvons espérer, d'ici à quelques semaines, un rééquilibrage des sexes au niveau du Conseil administratif de la Ville de Genève. Ce sera le signe politique le plus fort que nous puissions donner en faveur de la parité.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien est très heureux de la motion M-584 amendée par la commission Agenda 21. En effet, il ne faut pas

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

se tromper de débat. Quand on cherche à encourager la parité hommes-femmes, de quoi parle-t-on? On demande à comprendre les problèmes qui se posent pratiquement dans l'entreprise: pourquoi n'y a-t-il pas plus de femmes et, notamment, de femmes cadres? Une fois le mécanisme compris, il faut poser les jalons du changement: annualisation du temps de travail, flexibilité des horaires, *job sharing* déjà cité par Sandrine Salerno... Autant de mesures qui ne sont pas mutuellement exclusives et qui doivent être appliquées parallèlement. Or cette mise en œuvre suppose une volonté politique que nous appelons de nos vœux; il nous semble d'ailleurs que le travail accompli en commission et la motion M-584 amendée vont parfaitement dans ce sens.

En revanche, la motion M-631 relève d'un tout autre débat. Demander purement et simplement la stricte parité hommes-femmes est une opération mathématique qui revient à diviser un nombre X de postes entre les hommes et les femmes. Pour le groupe démocrate-chrétien, c'est le meilleur moyen de nommer des femmes incompétentes – il y en a aussi, eh oui! Cela arrive! En règle générale, nous sommes tout à fait géniales, mais cela peut se produire! Pour nous, procéder à ce genre d'exercice purement mathématique ne valorise pas les femmes, mais les dégrade. Et cela, nous ne le voulons pas! Nous n'entrerons donc pas en matière sur la motion M-631.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Je prends la parole pour défendre notre motion M-631, ou du moins pour expliquer ce qui semble encore obscur à une partie de cette assistance. Associés aux notions de «postes de travail» et de «femmes», on a très vite les termes «compétences» et «incompétence». Nous savons bien que, le jour où il y aura autant de femmes incompétentes que d'hommes incompétents aux postes de pouvoir, nous pourrons nous réjouir d'avoir atteint la parité. Il est évident que les femmes ont aussi le droit d'être incompétentes! Le problème, c'est que l'on exige d'elles beaucoup plus – infiniment plus! – que des hommes.

Aujourd'hui encore, il y a fort à parier qu'une femme accédant à un poste à responsabilités – y compris au sein de l'administration municipale – aura dû parcourir un chemin bien plus étroit et plus difficile que celui d'un homme. C'est comme ça, c'est un fait! On peut bien continuer sur la lancée de la motion M-584, que les conseillères municipales ont signée de bon cœur. Bien sûr qu'il faut étudier la question! Bien sûr qu'il faut mettre en place, encore et toujours, des moyens plus conséquents pour que les femmes se sentent plus à l'aise dans la revendication des places qui leur sont dues au sein de notre société – ou, du moins, qui devraient leur être dues! Bien sûr qu'il faut le faire!

Mais notre motion M-631 vise à aller plus loin, car nous savons bien que cela fait trois mille ans – ou peut-être même six mille ans – qu'on nous la promet, cette

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

parité, et que les femmes pensent qu'elles seront un jour autorisées à partager à égalité avec les hommes ce monde que, de toute façon, nous partageons déjà. Mais cela ne se produit jamais! Bien évidemment, on n'en est plus à la préhistoire, aujourd'hui à Genève. Il est vrai que les femmes y ont accès aux études, à une vie facilitée, à des places de crèche pour leurs enfants...

Il n'empêche que les faits sont là: la fonction publique municipale compte 27% de femmes cadres, ce qui montre bien qu'il faut promouvoir une politique volontariste et proactive, comme a su le faire M. Ferrazino, pour que des femmes compétentes postulent à ce genre de postes, y compris dans des secteurs apparemment aussi peu féminins que l'aménagement ou les constructions. Cela demande des moyens et, surtout, une volonté politique. Voilà ce que propose notre motion.

Nous devons maintenant nous dire que nous avons assez étudié le problème, que nous savons ce qu'il en est et que telle est la situation. On ne peut pas attendre! L'égalité hommes-femmes ne se fera jamais de manière naturelle, détrompez-vous! Le temps parle pour moi: cela fait vraiment trop longtemps que nous attendons. La motion M-631 vise donc à faire aujourd'hui de la parité une réalité. Rappelons-nous qu'il n'y a pas si longtemps, en politique, nous nous sommes retrouvés dans l'obligation de voter pour un Conseil d'Etat exclusivement masculin. Des candidates que l'on disait compétentes et expérimentées se sont retrouvées éliminées de la course aux postes à responsabilités. Les unes après les autres, jusqu'à ce qu'il n'en reste qu'une. Vous voyez bien!

Ne croyez pas que la parité est atteinte, ce ne sera jamais le cas, si nous avançons ainsi! Le jour où nous serons capables d'affirmer qu'il y a autant de femmes que d'hommes à certains postes, nous aurons obtenu des résultats concrets. Le groupe A gauche toute! est d'accord avec cet axiome, car nous pensons qu'il est temps que le changement intervienne. Or ce changement, c'est une volonté politique qui l'instituera, et non pas la nature; il ne tombera pas du ciel! Nous devons le souhaiter et l'appliquer.

C'est cela que nous demandons aujourd'hui par l'intermédiaire de la motion M-631, qu'il ne s'agit pas de renvoyer à la commission Agenda 21. En effet, je crois que les discussions ont déjà été menées et bien menées lors de l'étude de la motion M-584, et que le rapport y afférent nous informe sur tous les points abordés et les auditions auxquelles la commission a procédé. C'est déjà fait, il n'y a donc pas besoin de le refaire! Nous aimerions que la motion M-631 soit renvoyée directement au Conseil administratif, afin qu'il puisse la mettre en application. *(Quelques applaudissements.)*

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Pour ma part, je souhaite souligner une fois de plus l'importance de la volonté politique en matière d'égalité hommes-femmes.

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

Le Service des ressources humaines de la Ville nous a laissé comprendre qu'il n'a pas beaucoup de pouvoir en matière de recrutement du personnel et que, pour les postes de cadres, les décisions sont prises au sein des départements concernés. Les responsables dudit service sont eux-mêmes d'avis qu'une réelle volonté politique est nécessaire pour faire changer les choses. A ce propos, je salue l'engagement des magistrats, car l'un s'est entouré de cinq femmes et deux autres ont institué le *job sharing* à la direction de leur département. Je pense que c'est exemplaire, et nous souhaitons bien sûr que cela continue.

La préopinante socialiste le disait, il faut aussi encourager le travail à temps partiel, comme cela se fait déjà à la Ville de Genève. C'est beaucoup plus problématique dans le secteur privé mais, dans le secteur public, c'est déjà une réalité qu'il s'agit de promouvoir. Il faut que, si des hommes souhaitent travailler à temps partiel, leur démarche soit facilitée et leur demande acceptée. Il en va de la disponibilité de postes pour des femmes dans des secteurs à dominante masculine. Comme le rappelait M^{me} Salerno, le secteur de la petite enfance emploie une majorité de femmes. Sans être existe, je pense qu'il faut aussi encourager les hommes à exercer ces professions plutôt féminines. La parité va dans les deux sens, bien sûr!

Monsieur le président, je vous prie de transmettre une question que j'aimerais adresser à M^{me} Alexandra Rys: quel est le pourcentage d'hommes démis de leurs fonctions après avoir occupé un poste pour lequel ils n'avaient pas les compétences requises? 3%? 13%? 30 ou 40%? Pourquoi toujours se poser la question par rapport aux femmes? C'est un excès de scrupules! En tout cas, je le vois comme ça. Je m'adresse évidemment autant aux femmes qu'aux hommes sur les bancs de la droite, puisque les unes et les autres répugnent à admettre le système des quotas – mais je salue tout de même certains encouragements émis par M^{me} Andersen. Même le Service des ressources humaines nous explique que, sans volonté politique, nous n'y parviendrons pas.

Il faut bien dire qu'on observe un certain fatalisme en matière de lutte pour la parité. Auditionné par la commission Agenda 21, le magistrat M. Mugny nous a dit qu'il ne suffisait pas d'encourager les femmes à postuler, car elles continuent de manquer à l'appel lors de la mise au concours d'un poste. Mais faut-il accepter ce fait comme si c'était une fatalité? Je ne le pense pas. Il y a donc un travail à faire à ce sujet. Par conséquent, évitons d'avoir trop de scrupules en matière de quotas! Et encourageons pleinement les femmes!

(La présidence est reprise par M. Roberto Brogini, président.)

M. Armand Schweingruber (L). Nous débattons ce soir de deux textes différents. Je commence par émettre quelques remarques sur un point du rapport

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

M-584 A, qui m'a un peu amusé. Aux pages 3 et 4, il est écrit: «Le président demande si le terme «parité» signifie bien «moitié». Si c'est le cas, ne s'agit-il pas là du quota de 50% déguisé? M^{me} Moratti Jung répond que la parité est une question d'état d'esprit et que c'est délibérément qu'un pourcentage n'a pas été fixé. Il s'agit simplement d'un objectif vers lequel tendre.» Je n'ai pas d'objection de fond là-dessus, mais j'ai eu la curiosité de consulter deux dictionnaires réputés pour connaître leur définition du terme «parité». Larousse dit que c'est l'égalité parfaite, Robert dit que c'est une répartition égale entre deux groupes. Ce que M^{me} Moratti Jung n'a pas osé exprimer, ces deux dictionnaires le définissent clairement à sa place – ce qui ne change évidemment pas le fond du problème.

J'ai une deuxième remarque à faire. Au lieu de parler de parité, ne vaudrait-il pas mieux employer la notion de répartition équitable? Ce serait plus logique. J'ai cherché les statistiques concernant le personnel de la Ville de Genève, et j'ai trouvé celles de la fin de 2005. Sans tenir compte des temps partiels, il y avait alors 3876 personnes employées, dont 62% d'hommes et 38% de femmes. Aux postes de cadres – c'est-à-dire la classe 17 et au-dessus – on dénombrait 221 personnes, dont 70% d'hommes et 30% de femmes; 30% de femmes cadres sur un effectif total de 38% de personnel féminin, ce n'est pas un résultat très éloigné d'une répartition équitable entre les hommes et les femmes aux postes de cadres.

Cela dit, j'ai lu attentivement le rapport M-584 A. La motion amendée en question demande un état des lieux, elle a été traitée avec nuance et pragmatisme et elle a recueilli l'unanimité des voix à la commission Agenda 21. Le Parti libéral s'y ralliera donc.

Quant à la motion M-631, c'est une autre affaire! Elle vise à l'instauration d'une disposition relative à une stricte parité hommes-femmes lors de l'engagement de cadres dans tous les services de l'administration municipale. Permettez-moi quelques commentaires supplémentaires à ce sujet.

Premièrement, je fais remarquer à cette auguste assemblée que le bon exemple aurait pu venir d'en haut. Cela fait huit ans que nous avons un Conseil administratif uniquement masculin et, en quarante ans des droits civiques féminins, il n'y a eu que trois femmes – pas une de plus – à l'exécutif de la Ville: M^{mes} Lise Girardin, radicale, Madeleine Rossi, libérale, et Jacqueline Burnand, socialiste. Je ne les cite pas selon l'ordre chronologique de leur magistrature, car là n'est pas la question. Seulement trois femmes conseillères administratives! C'est peut-être là qu'il se passe quelque chose d'absolument anormal, et je constate que l'extrême gauche n'a fourni aucune personnalité féminine à ce niveau, alors qu'elle aurait peut-être eu l'occasion d'en désigner lors des sélections préliminaires. C'est bien dommage... J'ai comme l'impression que, par le texte impérieux de la motion M-631, les trois motionnaires appartenant à cette couleur politique

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

cherchent à se rattraper pour se donner bonne conscience. Mais j'en reviens au sujet de ce soir...

Le président. Vous vous en étiez écarté, effectivement, car nous parlons de l'administration et non de la représentation politique, qui dépend de nous-mêmes.

M. Armand Schweingruber. Je le sais. J'en reviens au problème de gestion d'entreprise qui est celui de la Ville de Genève, cette grande entreprise. J'ai le sentiment que les auteurs de la motion M-631 n'ont tout simplement aucune expérience probante de la gestion d'entreprise et des problèmes de gestion du personnel. Il faut l'avoir vécu, je sais de quoi je parle! Lorsqu'il s'agit de repourvoir un poste, l'essentiel est de définir le profil de la fonction, les exigences que cela implique, la formation et l'expérience requises. Le reste a beau être important, il n'en demeure pas moins subsidiaire. Or l'ordre impératif donné par cette motion ne comporte aucune nuance telle que «dans la mesure du possible», ou «à qualifications égales», qui seraient pourtant des expressions tout à fait appropriées dans la recherche de candidatures féminines.

Mais, quoi qu'il en soit, le train est en marche. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les annonces de recrutement publiées dans la presse. L'Université de Genève a longtemps fait figurer, dans des annonces de recherches d'engagements pour des postes de professeurs, la mention que les candidatures féminines étaient souhaitées. Mais encore faut-il qu'il y en ait! Actuellement, les offres d'emploi utilisent souvent le langage épïcène et les titres des fonctions sont inscrits aussi bien au féminin qu'au masculin. Le processus est donc lancé, mais les motionnaires, un peu comme les manifestants de Mai 68, veulent tout et tout de suite, sans aucune nuance. Or ce n'est pas d'un claquement de doigts que l'on peut faire surgir les solutions qu'ils préconisent!

Je trouve la formulation de la motion M-631 impérieuse et intransigeante, ce qui la rend irréaliste à mes yeux et inacceptable sous cette forme. Je le répète: ce qui prime, lors de la nomination de quelqu'un à un poste, ce sont les qualifications requises. Cette motion me donne l'impression d'être comme un ukase de l'époque des tsars de Russie – je pense à Alexandre I^{er} à l'époque du Congrès de Vienne en 1815 – en tout cas elle en a le style.

Il s'agit de ne pas négliger les efforts à fournir dans le sens souhaité. Je rappelle que j'ai parlé de répartition équitable plutôt que d'équité absolue, c'est-à-dire d'un partage des postes correspondant à la proportion d'hommes et de femmes au sein du personnel municipal. Telle est la solution qui me semble la plus juste. Si j'ai fait un détour par le Congrès de Vienne, c'est parce qu'un ministre

des Affaires étrangères de France qui y était, Talleyrand – il a d'ailleurs eu une influence importante sur la formation du territoire du Canton de Genève, mais là n'est pas mon propos en ce moment – est l'auteur d'une phrase que je citerai en guise de conclusion: «Tout ce qui est exagéré est dépourvu de signification.» C'est la raison pour laquelle le groupe libéral refusera la motion M-631.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Tout d'abord, j'aimerais dire que je trouve dommage de devoir traiter en même temps la motion M-584 amendée et la motion M-631. En effet, la première ressort de la commission Agenda 21, où elle a recueilli une belle unanimité, et j'aurais trouvé bien que nous puissions en parler et la voter d'une seule voix ce soir. Mais le fait de traiter en même temps la motion M-631 nous oblige à recommencer le débat. Il était assez évident – on le savait d'avance! – que cette dernière n'obtiendrait pas l'unanimité du Conseil municipal, et je déplore que nous menions ces deux débats simultanément.

Le président. Madame la conseillère municipale, cette décision a été prise par le bureau du Conseil municipal, et nous nous y plions.

M^{me} Anne Moratti Jung. Je sais, mais je peux malgré tout dire que je trouve cela dommage, même si c'est une décision du bureau! Je regrette que nous ne nous en soyons pas tenus à l'unanimité de la commission Agenda 21 sur la motion M-584 amendée, c'est tout!

Je voulais également répondre à M^{me} Kraft-Babel, qui disait tout à l'heure que le dépôt de la motion M-584 était dû à la déception ressentie par les femmes lors de l'élection du Conseil d'Etat en 2005. Il est vrai que nous avons été très déçues par le manque de candidates, mais cette motion n'a absolument rien à voir avec cela. Dès le début de la législature en cours, plusieurs femmes de l'Alternative avaient demandé quel était le pourcentage de femmes cadres dans l'administration municipale. A l'époque, nous avons d'ailleurs également demandé le pourcentage de personnes handicapées et celui des personnes d'origine étrangère. Nous voulions voir à quoi ressemblait l'administration municipale, qui était engagé et comment. C'est sur la base des données chiffrées que nous avons reçues par la suite que j'ai décidé de déposer la motion M-584, après l'avoir soumise au Groupe femmes. Elle ne trouve donc pas son origine dans notre déception – même si elle était grande! – lors de l'élection du Conseil d'Etat.

Pour finir, j'aimerais répondre à M. Schweingruber concernant la parité. Interrogée à ce sujet lors de mon audition à la commission Agenda 21, j'ai effectivement répondu que la motion M-584 visait un objectif général et qu'elle ne

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

demandait pas la parité aujourd'hui ou demain. Bien sûr que le terme de «parité» sous-entend une égalité parfaite, mais c'est avant tout un objectif à atteindre! C'est donc ce que j'ai répondu, et je ne vois pas où est le problème.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je ne peux que donner raison à M^{me} Anne Moratti Jung sur le caractère maladroit de la confusion des deux débats. Pour ma part, afin de ne pas ajouter à cette maladresse, je me permettrai d'intervenir exclusivement sur la motion M-631, déjà abordée par M. Schweingruber.

Une institution aussi conservatrice – réactionnaire, pourrait-on même dire... – que l'Université a été la première de notre République à s'engager dans la parité. En effet, toutes les annonces de mise au concours d'un poste comportaient systématiquement la phrase: «La préférence sera donnée à une femme.» Mais voilà que cette phrase a été abandonnée! Voilà que cette institution, qui avait fait un pas vers la parité, qui s'était engagée à la promouvoir avec cet enthousiasme que le Conseil municipal demande aujourd'hui à l'égard des femmes – et cela de manière fort légitime – y a renoncé. Était-elle redevenue complètement réactionnaire? Ou a-t-elle reçu l'interdiction de continuer à faire figurer cette phrase?

En fait, elle a été sommée d'arrêter, et je vais vous expliquer pourquoi. C'est évidemment sur la notion d'égalité entre hommes et femmes que la motion M-631 se base pour demander la parité. Cela implique donc l'obligation de considérer de manière égale les hommes et les femmes. Par la force des choses, il suffit de dire que la préférence ira à une femme, en cas d'hésitation entre deux candidats, pour ne plus être égal! Voilà que ce débat devient passionnant... Ce qui est requis aujourd'hui au nom de l'égalité – ce que l'Université faisait hier – est quelque chose de fondamentalement inégal!

On aura beau soutenir l'argumentaire développé par les motionnaires et affirmer que la parité est nécessaire, on ne pourra pas prétendre que l'égalité sera parfaite quand il y aura autant d'incompétents de chacun des sexes à des postes équivalents. Il faut traiter les hommes et les femmes de manière parfaitement identique en toute occasion. Une motion de cette nature, quel que soit l'élan généreux qui l'anime, ne peut autoriser l'administration à éliminer ici une femme, parce que le quota de femmes est atteint et qu'il faut désigner un homme, ou là un homme, parce que le quota d'hommes est atteint et qu'il s'agit de compenser en nommant une femme.

C'est ce qu'il y a de plus égal entre les hommes et les femmes qui reste déterminant, à savoir la compétence et l'aptitude à assurer la fonction à pourvoir. Tel est bel et bien le seul critère qui puisse présider à un engagement. Or il a été dit mille fois que les femmes sont au moins aussi compétentes que les hommes, et qu'elles ont en outre des qualités qui leur sont propres et dont personne ne doute. Il ne reste qu'à souhaiter que la mise en valeur de ces compétences aboutira aux

résultats espérés, mais en aucun cas à une disposition réglementaire pour un partage prédéfini. Pour défendre les hommes – il le faut quand même, de temps à autre – je dirais que, à force de vouloir être égalitaire à l'égard des femmes, on devient vite très inégalitaire à l'égard des hommes!

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). J'interviens tout d'abord au sujet de la motion M-584 pour souligner son importance. Elle fait ressortir l'esprit avant la lettre, c'est-à-dire qu'elle permet de constater qu'il y a effectivement encore de nombreuses inégalités aujourd'hui, ce que tout le monde s'accorde à reconnaître. Mais cette motion propose une manière positive et constructive de répondre à ces inégalités: évaluer le pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui, ce n'est pas la mer à boire!

Il est facile de mettre en place, sous le pilotage de l'unité Agenda 21, une politique du personnel encourageant la mixité de manière transversale – j'insiste: pas la parité, mais la mixité. En effet, ce n'est pas seulement sur le plan hiérarchique que la question se pose, si nous voulons organiser une société plus harmonieuse où hommes et femmes trouveront leur place en fonction de leurs goûts, de leurs aptitudes et de leurs compétences. Cela doit se faire également de manière transversale, afin que chacun et chacune puisse se diriger vers le métier qui l'intéresse et que la mixité devienne petit à petit une réalité dans toutes les professions. Cela, c'est faisable.

La Ville peut également promouvoir systématiquement auprès des femmes en fonction les formations complémentaires nécessaires. En effet, par la force de l'habitude, il est encore aujourd'hui plus difficile pour les femmes que pour les hommes de suivre des formations complémentaires – il faut organiser sa journée, jongler avec les horaires... Ce sont là des problèmes très concrets. Or la Ville peut agir dans ce domaine, je le répète. Nous savons bien que ce sont les formations complémentaires en cours d'emploi qui permettent de changer de poste et d'obtenir une promotion. Le manque de formation complémentaire est probablement l'un des points faibles des carrières féminines à l'heure actuelle.

La motion M-584 amendée par la commission est impeccable et je n'ai rien à ajouter là-dessus. Par contre, je regrette qu'elle ait ce soir fait l'objet d'un amalgame avec la motion M-631, qui lui est opposée en ce sens qu'elle demande la lettre avant l'esprit. C'est la mathématique avant la réalité du terrain! On a beaucoup regretté d'avoir un Conseil d'Etat et un Conseil administratif uniquement masculins, mais c'est là une question de moment adéquat. Pour ma part, je crois que l'égalité sera atteinte lorsqu'on pourra critiquer une femme et la remettre en question sans se faire automatiquement taxer de sexiste, parce qu'elle agit de manière incorrecte ou est incompétente. A ce moment-là, nous aurons vraiment atteint l'égalité entre hommes et femmes.

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

La confrontation aux mesures demandées dans la motion M-631 est stérile. Il faut oser dépasser la notion de stricte parité pour aller vers celle de mixité, qui permet de tenir compte de la richesse de la différence: pas seulement la différence sociale ou entre hommes et femmes, mais aussi la différence de culture, de langue, de tout ce qui se construit au sein d'une société donnée. Nous ne devons plus nous trouver confrontés à la seule problématique de l'égalité entre hommes et femmes. Or l'une des manières de dépasser ce problème à dimension unique consisterait justement à se tourner vers la mixité et à en reconnaître le bien-fondé. Finalement, il me semble que la mixité est un peu le pendant de la laïcité, puisqu'elle en est un complément indispensable dans le fonctionnement d'une république.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ce débat sur les deux motions M-584 et M-631 concernant la problématique de l'égalité entre hommes et femmes m'inspire quelques remarques.

Je commence par relire la deuxième invite de la motion M-584 amendée par la commission Agenda 21: «Mettre en place, sous le pilotage de l'unité Agenda 21 et du Service des ressources humaines, une politique du personnel encourageant la mixité dans tous les secteurs et à tous les échelons de la hiérarchie, afin de favoriser la parité.» Comme l'a dit M^{me} Moratti Jung, cette motion qui a recueilli l'unanimité de ladite commission se base donc sur un principe vers lequel il faut tendre et avec lequel nous sommes bien sûr entièrement d'accord.

Mais la motion M-631 de l'Alliance de gauche veut une politique beaucoup plus volontariste et l'application d'une parité stricte. Comme plusieurs orateurs l'ont déjà dit, cela peut poser problème. Que signifie une parité stricte? J'en donne un exemple tout bête qui concerne la liste électorale des Verts: ils se sont trouvés fort embêtés puisqu'il leur a fallu enlever un candidat pour respecter ce principe; mais ils ont ensuite dû le remettre, car cette mesure posait plus de problèmes qu'elle n'en résolvait. En l'occurrence, ce n'était donc pas la bonne solution.

Mais qu'en est-il des professions – je m'adresse à M^{me} Gaillard-Iungmann, qui va peut-être m'écouter...

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur Bonny.

M. Didier Bonny. D'accord, Monsieur le président. Je vous prie de transmettre ma question à M^{me} Gaillard-Iungmann. Qu'en est-il des professions à très large majorité féminine? J'exerce justement une de ces professions puisque,

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

comme vous le savez sans doute, je suis enseignant à l'école primaire. Ce métier est exercé par 75% de femmes. Imaginons que l'on veuille appliquer la motion M-631 dans l'enseignement primaire. Que fera-t-on? J'aimerais bien qu'on me l'explique! Là est tout le problème des quotas et de la parité! C'est bien de vouloir des principes, mais encore faut-il pouvoir les appliquer!

Dans la région où j'enseigne, par exemple, il y a cinq inspecteurs – j'utilise le masculin, mais il y a en fait un homme et quatre femmes. Comment procéder dans ce cas? Doit-on dire à deux femmes de démissionner pour pouvoir nommer deux hommes à leur place? Cela pose un réel problème. On voit donc bien qu'il ne suffit pas de décréter l'avènement de la parité pour qu'elle soit appliquée.

Quelqu'un a cité tout à l'heure – je crois que c'est M^{me} Arlotti – les chefs de service de M. Tornare, où les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Que fera-t-on? Va-t-on prier une femme de s'en aller? Je le répète une fois encore, cela pose un problème! Pour cette raison, je trouve bon de promouvoir une politique tendant vers la mixité – je ne peux que l'approuver, et le Parti démocrate-chrétien avec moi – mais imposer des normes trop strictes peut avoir l'effet inverse. Il faut bien reconnaître à M^{me} Gaillard-Iungmann qu'elle est cohérente, puisqu'elle a même été jusqu'à soutenir une candidate libérale au nom de cette parité. Mais nous avons bien vu les énormes vagues que cela a provoqué, y compris parmi les femmes! Voilà bien là les limites du genre...

Contentons-nous pour l'instant de la motion M-584, qui représente tout de même un pas en avant important, ne l'oublions pas! Il ne faudrait pas la ridiculiser, et sur ce point je suis entièrement d'accord avec ce qu'a dit M^{me} Anne Moratti Jung: il est dommage que nous traitions ce soir les deux motions en même temps, car cela dévalorise la motion M-584, qui est déjà une grande avancée vers l'égalité entre hommes et femmes. Qui aurait imaginé, il y a seulement quelques années, qu'une telle motion pourrait un jour être votée à l'unanimité en commission? Personne! Mais la motion M-631 donne l'impression que la motion M-584 ne va pas assez loin, alors que ce n'est pas vrai, puisqu'elle marque un réel progrès.

J'espère donc que le plénum votera la motion M-584 amendée à l'unanimité, comme en commission, et que la motion M-631 sera purement et simplement refusée pour les différentes raisons que ma collègue Alexandra Rys et moi-même avons évoquées.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). J'aimerais tout d'abord répondre à M. Schweingruber – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – qui veut nous faire croire que l'idée de parité nous vient des tsars de Russie... Eh bien, non, Monsieur Schweingruber! Cette idée a d'ailleurs déjà été traduite par des lois dans certains gouvernements. Récemment, la Norvège a légiféré au sujet de la parité dans les conseils de fondation, et certains hommes qui y occupaient

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

des postes à responsabilités ont dû laisser la place à des femmes pour honorer la loi. Ce n'est donc pas utopique, même si l'utopie – et vive Mai 68! – est l'avenir de notre société.

J'aimerais également répondre à M. Froidevaux que l'Université n'est peut-être pas le meilleur exemple à donner en matière de mesures prises pour l'égalité entre hommes et femmes. En effet, même si l'article 3A de la loi sur l'Université portant sur l'égalité des sexes stipule que, «dans l'accomplissement de sa mission et l'exercice de sa responsabilité, l'Université contribue à la mise en œuvre et à la promotion du principe de l'égalité des droits et des chances entre femmes et hommes, notamment par des mesures positives en faveur du sexe sous-représenté», il n'y a actuellement que 14% de femmes professeuses à l'Université.

De nombreuses jeunes femmes sortent de l'Université très bien formées, après avoir obtenu des diplômes, et elles pourraient postuler pour obtenir un poste de professeure. Pourquoi n'est-ce pas le cas? Où est l'obstacle? On peut se le demander. Peut-être est-ce parce que les nominations sont décidées en majorité par des hommes, et que ces derniers ne sont pas prêts à lâcher leurs privilèges ni à faire fi du réseau de solidarité masculine pour favoriser le genre féminin, encore sous-représenté aussi bien à l'Université parmi les professeurs qu'en politique dans les parlements et les exécutifs – de même, dans le cas qui nous occupe ici, qu'aux postes à responsabilités de l'administration municipale.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale, mais je crois savoir que le Conseil municipal n'a pas pris sur l'Université.

M. Eric Rossiaud (Ve). J'interviendrai principalement pour expliquer l'amendement à la motion M-584 que les Verts ont déposé ce soir. Lorsque la commission Agenda 21 a auditionné le magistrat Mugny, il nous a expliqué qu'il avait cherché à repourvoir différents postes par des femmes, mais que, malheureusement, aucune ne s'était portée candidate. L'égalité entre hommes et femmes est dans la Constitution et personne ne remet en cause les compétences des unes et des autres, mais cette égalité, il faut la promouvoir de manière proactive. Il est tout de même déplorable, quand un magistrat désire s'entourer de personnalités féminines, qu'aucune candidature féminine ne lui soit soumise.

Nous pensons qu'il faut procéder à une certaine promotion auprès des publics cibles féminins avant même de publier des offres d'emploi dans les journaux, et cela dans tous les départements et services, en tenant compte des compétences spécifiques requises dans chaque cas. L'administration communale doit montrer sa volonté de repourvoir des postes en nommant plus de femmes, après avoir reçu davantage de candidatures féminines. Elle doit exprimer cette volonté auprès des

Motions: femmes cadres dans la fonction publique municipale

publics cibles féminins concernés, tout en invitant les femmes intéressées par une carrière dans l'administration municipale à s'en ouvrir auprès de l'administration, et cela avant même qu'un poste ne soit à pourvoir. C'est seulement à cette condition que nous parviendrons à faire coïncider la volonté de nommer plus de femmes dans l'administration et les ambitions légitimes de ces dernières.

Je suis désolé de ramener ce débat à une dimension pratique, pragmatique et rationnelle, mais nous pensons qu'il faut maintenant prendre position clairement et mettre sur pied une information ciblée au sujet des candidatures féminines aux postes de cadres dans l'administration municipale. C'est seulement ainsi que la proportion souhaitée de candidatures féminines sera atteinte, raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement que nous vous demandons de voter, chers collègues.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, même si cela a déjà été dit, je regrette que nous traitions à la fois de la motion M-584 amendée et de la motion M-631, ce qui est malheureux.

Cela fait plus de dix ans que le principe de l'égalité entre hommes et femmes est entré en vigueur dans notre pays au niveau des lois et des principes. Mais, dans la pratique, rien ne change! C'est dans cet esprit que nous vous proposons, par le biais de la motion M-631, de demander au Conseil administratif l'introduction de la parité dans le statut du personnel en ce qui concerne l'engagement des cadres de l'administration municipale. Notre groupe souhaite que cette motion soit renvoyée directement au Conseil administratif.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Moratti Jung à la motion M-584 est accepté par 35 oui contre 21 non.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée sans opposition (52 oui et 5 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui fournir annuellement le pourcentage et le taux d'occupation des femmes cadres dans la fonction publique municipale, et à l'informer des moyens mis en place pour encourager la parité;

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

- mettre en place, sous le pilotage de l'unité Agenda 21 et du Service des ressources humaines, une politique du personnel encourageant la mixité dans tous les secteurs et à tous les échelons de la hiérarchie, afin de favoriser la parité;
- promouvoir systématiquement auprès des femmes en fonction les formations complémentaires nécessaires;
- procéder à une campagne d'information auprès de publics cibles féminins annonçant que la Ville de Genève cherchera à l'avenir à rattraper la différence hommes-femmes au sein des postes de cadres de l'administration et invitant les femmes intéressées à le faire connaître à l'administration, afin de recevoir les annonces de places vacantes.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-631 est acceptée par 33 oui contre 21 non (2 abstentions).

Le président. Je fais voter maintenant le renvoi de cette motion soit à la commission Agenda 21, soit au Conseil administratif. Celles et ceux qui acceptent le renvoi à la commission Agenda 21 voteront oui, celles et ceux qui préfèrent le renvoi au Conseil administratif voteront non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission Agenda 21 est accepté par 46 oui contre 12 non.

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette» (P-161 A)¹.

Rapport de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 18 janvier 2006. La commission s'est réunie le 22 mai 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, puis les 8 et 15 janvier 2007, sous la présidence de M. François Sottas.

¹ «Mémoire 163^e année»: Commission, 4774.

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Nous remercions M^{mes} Olivia Di Lonardo et Tamara Saggini pour les excellentes notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 22 mai 2006

Audition de M^{me} et M. Haag ainsi que de M. Bazzi, pétitionnaires

M. Haag nous expose que, depuis quatre ans, il a commencé à adresser des photographies de la ville, qui n'est plus très propre, tant à M. Hediger qu'à M. Ferrazino. La ville de Genève est une ville internationale, une ville de paix et de rencontre. Quand on voit cette saleté, cela devient intenable. Le Conseil municipal a octroyé un crédit supplémentaire pour la Voirie; M. Haag a pu constater que cela a eu un effet, les rues sont désormais plus propres.

A la rue Hoffmann, il y a une jolie place pour les enfants ainsi qu'une maison pour les jeunes du quartier. Depuis 2005, la situation s'est aggravée, il y a du trafic de drogue, des jeunes y consomment de l'alcool et jettent tout par terre. A Noël et à Nouvel An (2005), M. Haag a pris des photos de la place. Selon lui, cela ne va plus, cette place est dégoûtante.

M. Bazzi précise que la place est devenue le dépotoir et le pisseoir du coin. Il y a quelques jours, un jeune s'est soulagé dans le parc. M. Bazzi lui a demandé ce qu'il faisait étant donné qu'il y a des enfants à proximité. L'interpellé lui a répondu que tous les chiens faisaient de même. Vu que c'est déjà sale, les gens pensent que ce n'est pas grave, bien que des toilettes publiques soient situées à 100 m environ.

Le vendredi soir, des jeunes restent dans le parc jusqu'à 5-6 h du matin et le samedi la place est dans un état catastrophique. Malgré la présence de poubelles, les bouteilles sont partout sauf dans lesdites poubelles. Ce n'est pas aux habitants de faire la police.

M. Haag ajoute qu'il était assistant social à la Protection de la jeunesse. Plusieurs dames lui ont confié qu'elles avaient peur de sortir le soir, en raison des jeunes qui se droguent. Il lui arrive de voir un jeune en moto qui vient la distribuer. Il y a de plus en plus de mineurs dans la rue la nuit, il se demande où sont les parents. Tout se dégrade rapidement. Les agents municipaux ne s'occupent que des voitures et ne font rien pour préserver le bien-être des habitants.

M. Haag a écrit à M. Moutinot, conseiller d'Etat, ainsi qu'à MM. Hediger et Ferrazino, conseillers administratifs. Il lui a été répondu que l'on prendrait des

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

mesures et que certaines étaient en voie de concrétisation. M. Haag espère qu'il en sera discuté lors du forum sur la propreté. M. Haag demande à la commission si elle est au courant d'un projet dont M. Moutinot fait mention, soit un plan pour lutter contre les problèmes d'insalubrité, plan qui serait bientôt mis en œuvre.

Discussion et questions

Un commissaire estime qu'il s'agit plus d'un problème de répression que de Voirie et demande si les pétitionnaires souhaitent une présence policière accrue.

M. Haag répond que la Voirie ne peut rien faire de plus et qu'il faut s'attaquer à la base du problème. Les autorités ne savent pas communiquer avec la population, car il faut entrer en contact, sinon la vie communautaire n'est pas possible.

Faut-il plus d'agents et plus d'amendes?

M. Bazzi dit que oui, dès lors qu'il y a un manque de civilité. Les agents municipaux ne s'occupent que des voitures et devraient aussi agir pour la propreté. Cela fait quarante ans que M. Bazzi habite à la Servette et il n'a jamais vu ce quartier aussi sale.

M^{me} Haag relève que tous les citoyens ont des devoirs et que, si on ne les respecte pas, on est puni par la loi. Un agent municipal est assermenté et, lorsqu'il voit une personne laisser son chien faire n'importe où, il devrait sévir.

Un commissaire relève que le Conseil municipal a demandé, il y a quelque temps, que les agents municipaux puissent s'occuper de la propreté et qu'ils puissent amender, ce qui a été relayé par le Conseil administratif. Mais le Conseil d'Etat ne l'a pas accepté et refuse de leur donner cette compétence. C'est un problème général qui se produit malheureusement dans tous les quartiers.

Avez-vous le sentiment qu'il s'agit d'un problème de société, d'éducation avec des parents démissionnaires, car il est difficile de mettre un agent derrière chaque citoyen?

M. Bazzi répond qu'ils ne peuvent que le constater et que c'est aux autorités d'agir. Les habitants ne seraient pas dans la légalité s'ils décidaient de mettre une gifle à l'un de ces jeunes.

M^{me} Haag ajoute que les citoyens en ont ras le bol, peu importe à qui revient la compétence, ils estiment qu'il faut les respecter.

M. Haag estime que trop de parents sont démissionnaires, c'est ainsi que se greffent le trafic de drogue et la violence. La ville de Singapour est propre, car on

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

amende. Tôt ou tard, la Ville de Genève devra prendre des mesures. Il convient de commencer à communiquer avec la population et ce en différentes langues. Les grandes affiches faites il y a deux ans ont été de l'argent jeté par la fenêtre, aujourd'hui personne n'en a souvenir. Il faut prendre les problèmes à la base.

(Les pétitionnaires font référence à la campagne «Nick la crasse».)

Est-ce qu'une prise de contact a eu lieu avec l'îlotier du quartier ou avec des assistants sociaux?

M. Haag dit ne pas connaître l'îlotier mais, en revanche, il s'est adressé au Centre de loisirs des Asters. Une lettre a été envoyée à la direction du centre, mais cette dernière n'a pas réagi. Il ajoute que tout le monde est au courant du problème.

Parmi les jeunes qui se trouvent sur la place la nuit, y a-t-il des mineurs?

M. Haag répond affirmativement et que c'est le cas également dans toute la ville de Genève, il y a des jeunes de 15 à 17 ans, et il est impossible de dormir avant environ 3 h du matin.

M. Bazzi relève qu'il y a eu une fête dans le quartier la semaine dernière et que tout a été nettoyé, c'était impeccable. Un jeune a tapé avec son ballon contre un mur, un animateur est venu et lui a pris le ballon. Pendant les activités du centre, les animateurs s'occupent des jeunes, mais c'est après qu'il y a des problèmes. Encore une fois, c'est aux autorités d'intervenir. Autrefois, on infligeait des amendes pour tapage nocturne.

Une photographie montre des dépôts encombrants. Sont-ils sauvages et combien de temps ces derniers restent-ils sur le domaine public?

Certains sont entreposés le week-end. Dernièrement, pendant les fêtes de Noël, il y a plusieurs jours, le feu a été mis à ces déchets. C'est un pas de plus qui a été franchi. Ces déchets sauvages ne sont pas maîtrisés, contrairement à ce qu'ont annoncé MM. Hediger et Ferrazino.

Il est demandé si les pétitionnaires souhaitent, par cette pétition, que chaque personne qui ne respecte pas l'ordre et qui salit le quartier soit amendée.

M. Haag souhaite que les gens soient responsabilisés.

M. Bazzi précise qu'il ne s'agit pas nécessairement d'amendes, mais que les gens soient réprimandés et que les autorités interviennent. Il le fait comme citoyen et ne voit pas pourquoi les «casquettes» ne le feraient pas. Il y a trop de laxisme.

Il y a deux nettoyeurs de la Voirie, l'un pour balayer et l'autre pour pousser le chariot. Ce matin, il n'y en avait plus qu'un et, si cela était fait exprès, c'est bien,

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

car il était plus motivé tout seul. Vers la place des Nations, ils étaient trois, l'un sur le trottoir avec le chariot, le second discutait et le troisième traînait le balai. Il n'a rien contre eux, il a été fonctionnaire durant trente-cinq ans, mais il n'a jamais conçu son travail comme cela. Cela le révolte.

Cette pétition est l'aboutissement d'un ras-le-bol et ils souhaitent être pris au sérieux, les autres quartiers faisant face aux mêmes problèmes.

Une commissaire demande si cette pétition a été envoyée aussi au Grand Conseil?

M. Haag dit que la police et les pompiers ont suggéré cette pétition. Les gendarmes ont tellement à faire, ils sont en manque d'effectif et ont d'autres choses plus graves à faire. D'autre part, le poste de police n'est pas toujours ouvert.

Discussion de la commission

Un commissaire trouve déplaisant que des pétitionnaires soient pris à parti et qu'on leur demande de se justifier. Ces gens méritent notre respect.

Un autre commissaire trouve déplaisant, dans cette pétition, que l'on parle de problème de propreté et que l'on désigne des coupables. Il n'est pas fait mention de jeunes dans le texte. Il est vrai que des bagarres violentes ont lieu et il serait juste d'interpeller le Centre de loisirs des Asters et la Délégation à la jeunesse. Ce commissaire trouve cette pétition très populiste.

Le président relève que la pétition ne parle pas de jeunes, car ce ne sont pas eux les responsables des débarras sauvages, mais il est probable que ce soit eux qui y mettent le feu. Le problème relève des agents de sécurité municipaux et des gendarmes. Il n'est ni naïf ni cynique, mais, quand des gens mettent le «souk», il ne s'agit pas d'un problème d'assistants sociaux, mais il faut amender les contrevenants. Beaucoup de personnes «oublient» d'appeler pour faire débarrasser des objets alors que cela est gratuit.

Il n'est pas concevable que la ville de Genève soit l'une des plus sales et qu'elle ne prenne pas les mesures qui s'imposent.

Il faut éduquer, plus que sensibiliser. Il n'est pas possible de faire des réflexions aux parents sur leurs enfants, car il n'y a pas encore de permis pour être parents. Et il y a des personnes qui deviennent agressives si on s'adresse à leurs enfants.

Différentes auditions sont demandées: le Centre de loisirs des Asters et MM. Ferrazino et Hediger dans un premier temps.

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Séance du 8 janvier 2007

Audition de M. André Hediger, maire de la Ville de Genève, et de M. Antonio Pizzoferrato, adjoint de direction au Service des agents de ville et du domaine public

M. Hediger nous dit avoir retrouvé les correspondances datant de 2003 sur le même sujet où l'on a répondu qu'un effort particulier serait porté sur le quartier de la Servette. Des mesures, telle l'augmentation du nombre de poubelles et d'agents de ville, ont été prises, de même que des amendes ont été délivrées aux propriétaires de chiens. Ses services n'ont pas eu de contact direct avec les pétitionnaires mais, dès qu'ils ont reçu leur courrier, ils ont pris des mesures.

M. Pizzoferrato précise que les opérations de propreté ont débuté, depuis 2006, dans deux quartiers: celui de la Servette et celui des Pâquis.

Discussion

Afin qu'il n'y ait pas de confusion et pour la clarté du débat, il est rappelé qu'il n'y a que les agents de sécurité municipaux (ASM) qui ont la compétence d'infliger des amendes aux propriétaires de chiens et non les agents municipaux (AM), ces derniers ne pouvant verbaliser que les véhicules à l'arrêt (stationnement).

M. Pizzoferrato ajoute que, depuis une année, lui et ses collaborateurs font le tour des associations de quartier pour que la population soit sensibilisée à la législation.

Un commissaire demande s'il y a une organisation par rapport à la sécurité et la salubrité et, si oui, comment.

M. Hediger répond qu'il a écrit aux écoles et aux cycles d'orientation pour les informer que des ASM étaient à leur disposition pour donner des cours en collaboration avec le corps enseignant qui fait lui-même appel aux ASM lorsqu'il y a des problèmes de racket ou de drogue, car la vue de l'uniforme a un grand rôle, mais il ne peut pas mettre un agent derrière chaque citoyen.

M. Pizzoferrato ajoute que ses collaborateurs ont organisé des séances d'information dans les différents endroits du quartier de la Servette; de plus, un calendrier avec les dates des relevées des déchets existe et est distribué à tous les ménages afin d'aider les habitants. Un bilan sur les interventions faites en 2006 sera établi en février en concertation avec la ville et les habitants.

Concernant le montant des amendes, ces dernières peuvent aller de 100 à 400 francs pour les amendes d'ordre et de 100 à 60 000 francs pour les amendes administratives.

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Toute l'année, les collaborateurs font de la prévention mais, à la Servette ainsi qu'aux Pâquis, après deux mois de prévention, ils ont commencé à infliger des amendes.

Qu'en est-il des jobs d'été, pourraient-ils intégrer les jeunes dans le nettoyage de leur quartier?

M. Pizzoferrato indique que la Voirie emploie quelques jeunes l'été, mais que la demande n'est pas grande. Cela pourrait être une idée pour des travaux d'intérêt public.

Quelles sont les compétences et quel accueil pour les agents de civilité?

M. Pizzoferrato précise qu'ils interviennent ponctuellement et clairement chez les commerçants. Ils n'ont reçu, pour l'instant, que des lettres d'encouragement ou des rapports positifs. Les contacts de ces agents sans uniforme avec la population sont plus faciles.

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et M. Boris Woelflé, chef du Service de la voirie

M. Ferrazino expose avoir reçu de nombreux courriers qui remerciaient les efforts de la Voirie. Quoique la Ville fasse, il y aura toujours des saletés et des poubelles qui débordent. Des efforts considérables ont été faits à Genève: des interventions des agents de ville, les animateurs du Centre de loisirs des Asters interviennent auprès des jeunes et, bien sûr, toutes les interventions de la Voirie.

M. Woelflé ajoute que le quartier des Asters est balayé tous les jours et lavé deux à trois fois par semaine. Des caninettes et des poubelles ont été ajoutées.

Discussion

Un commissaire reconnaît que, si la Voirie fait son travail, des saletés persistent malgré tout. Cela provient des incivilités de la population. Que penser d'une action pour la propreté avec un travail en réseau et une campagne qui inciterait tout le monde à ramasser ses déchets?

M. Ferrazino informe que des démarches sont entreprises de concert avec l'Etat, mais que cela ne suffit pas, en dépit du fait qu'elles soient essentielles. C'est une idée intéressante qui pourrait être appliquée dans les écoles car, en effet, la meilleure méthode consiste à faire faire aux personnes.

M. Woelflé ajoute que les collaborateurs sont impliqués avec des écoles depuis deux ans, de même qu'avec la Délégation à la jeunesse, le but étant de rendre cohérents tous les projets entre eux.

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Ne pourrait-on pas augmenter la fréquence des tournées poubelles vu qu'elles sont pleines et que leur nombre a déjà été augmenté? Quid des chewing-gums qui sont collés par terre?

M. Woelflé répond qu'en effet le nombre de poubelles a été augmenté et qu'il pense à augmenter aussi les tournées. Concernant les chewing-gums, leur enlèvement coûte très cher.

Ne sortir les poubelles que le matin éviterait que certaines personnes les prennent pour des ballons de football, mais il est plus facile pour les commerçants de les sortir le soir.

Est-ce que la répression actuelle est suffisante?

Non, répond M. Ferrazino, mais les problèmes surviennent souvent le soir lorsque les effectifs sont les plus faibles.

Le quartier de la Servette est-il un cas plus grave que les autres quartiers?

Les Eaux-Vives, la Jonction et la Servette sont des quartiers très fréquentés et il y a plus de problèmes. Néanmoins, la Servette a connu beaucoup de progrès en dix ans, indique M. Woelflé.

Audition du Centre de loisirs des Asters, Hoffmann et de la Servette, soit M^{me} Patricia Moret Calpini, M^{me} Maria Jourdan, M. Bastien Carrillo et M. Victor Marante.

M^{me} Moret Calpini nous affirme être sensible aux propos de la pétition; si elle convient que les problèmes existent, elle souligne qu'elle n'a pas de pouvoir sur le quartier. Dès l'instant où M^{me} Moret Calpini a eu la connaissance de cette pétition, un animateur a pris contact avec les pétitionnaires, toutefois elle doit reconnaître que rien ne s'est passé.

Une discussion s'engage ensuite avec les autres personnes auditionnées.

A la question de savoir si à la suite de l'intervention des différents services de la Ville de Genève, il a été constaté des améliorations, M. Marante répond que les problèmes relevés par la pétition il y a un an déjà perdurent encore aujourd'hui.

Le chantier du tram occasionne-t-il plus de saleté?

M^{me} Jourdan répond qu'en raison du chantier les containers ont été transférés devant la maison de quartier, en sus de tous les meubles déjà entreposés.

Quel travail pédagogique est effectué, dans la cadre de la maison de quartier, par rapport à cette pétition?

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

M. Carrillo répond qu'il travaille beaucoup avec les enfants sur ce sujet, souvent à l'extérieur.

Aujourd'hui qu'en est-il en matière d'insécurité?

M. Carrillo déclare que l'insécurité est aussi forte qu'ailleurs en ville. Toutefois les jeunes avec qui il travaille ne sont pas, selon lui, dangereux.

M^{me} Jourdan ajoute que les îlotiers disent même que c'est calme. Les gens ont souvent peur des jeunes quand ces derniers sont en groupe.

Comment perçoivent-ils la pétition?

M^{me} Jourdan reconnaît que la saleté est évidemment un souci, à l'instar de la drogue, quand bien même ce ne sont pas uniquement des jeunes, mais également des adultes qui sont à l'origine de ce genre de problèmes.

M. Marante ajoute que c'est non seulement une rue où il y a du bruit, de la vie, mais encore un espace toujours en travaux; les gens s'en plaignent. Le comportement des uns n'est pas respectueux par rapport aux autres, chacun entassant ses déchets où il veut et souvent sur le terrain de jeu. Les photos annexées qui montrent la rue devant la maison de quartier sont parlantes. M. Marante se demande dans quelle mesure on peut réunir toutes les forces pour obtenir un résultat, afin que le discours que l'on tient aux enfants ne soit pas absurde.

M. Carrillo nous informe qu'une certaine action a été mise en place en 2005 déjà, soit qu'ils travaillent sur la rue tous les jours et qu'ils vont ramasser eux-mêmes les détritiques, ceux des autres également, ce qui n'est pas facile à expliquer aux jeunes. Un apéritif a été organisé pour discuter avec les gens du quartier, mais malheureusement peu sont venus.

Qu'en est-il des conflits de bandes, ont-ils l'impression de couvrir toutes les situations?

M^{me} Jourdan nous dit que les groupes viennent d'ailleurs.

M. Marante explique qu'ils accueillent des gens de tout âge et qu'il n'existe pas de groupe formé de personnes provenant toutes du même endroit. La possibilité de parler avec les jeunes tient de la relation que l'on a avec eux, mais en dehors de la maison de quartier, les animateurs n'ont aucune autorité.

M. Carrillo ajoute que les jeunes du centre habitent dans un rayon d'environ 1 km et que 90% sont scolarisés ou en apprentissage. Les jeunes ont entre 14 et 25 ans et très peu sont en rupture.

Comment voient-ils l'avenir dans le quartier, faudrait-il plus de passages des îlotiers, des poubelles supplémentaires?

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

M^{me} Jourdan répond qu'il faudrait surtout un passage supplémentaire de nettoyage le lundi.

Pour M. Marante, il faudrait un projet sur l'ensemble de la rue. Les régies sont prêtes à investir. Les solutions sont de soutenir les projets en mettant des poubelles qui tiennent et en effectuant un troisième passage par semaine pour nettoyer la rue, le lundi si possible.

Comment pourrait-on amener une amélioration de la situation au niveau de l'organisation?

M. Marante déclare qu'il faut agir sur deux aspects: sur la nature du terrain en améliorant les espaces et au niveau de l'humain car chaque identité attend que l'autre fasse le travail. Il n'a pas de «recette miracle» mais la maison de quartier continuera à faire le lien et à montrer aux jeunes que l'on peut agir.

Séance du 15 janvier 2007

Discussion et vote

Le groupe libéral constate que la commission a déjà reçu de nombreuses pétitions qui allaient dans le même sens et qu'elles ont toutes été renvoyées au Conseil administratif.

Pour l'Union démocratique du centre, compte tenu de l'importance du sujet, il est hors de question de classer cette pétition. Elle la renverra donc au Conseil administratif.

Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), un commissaire remarque qu'il y a des choses qui ont été dites et qui lui ont déplu, comme des affirmations et des accusations, mais il soutiendra néanmoins le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Pour les Verts, ils se retrouvent dans les propos de l'Alliance de gauche; ils soutiendront également le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Pour les radicaux, la commissaire n'a pas trouvé les pétitionnaires arrogants, d'autant que ces derniers ont relevé aussi bien le travail de la Voirie que des problèmes récurrents. Cette pétition est l'expression d'un ras-le-bol général d'une génération qui était, elle, plus respectueuse d'autrui. Elle propose aussi de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Le Parti démocrate-chrétien adhère à ce qui vient d'être dit et trouve désagréable de voir que l'on s'érige en juges des pétitionnaires, car la commission est là pour écouter tout le monde.

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Les socialistes adhèrent aussi à ce qui vient d'être dit et renvoient aussi au Conseil administratif cette pétition.

Mais un commissaire fait remarquer que la problématique de la saleté est récurrente et qu'il voudrait recommander au Conseil administratif d'avoir un numéro d'appel qui coordonnerait tous les services publics afin d'éviter de perdre du temps à chercher à qui s'adresser et il comprend que les pétitionnaires en aient assez.

Et le Parti démocrate-chrétien de rebondir sur ces propos en rappelant les deux motions du parti, une sur un délégué à la propreté et l'autre sur un ombudsman, que le Conseil municipal a rejetées et propose des recommandations.

Après discussion, la commission des pétitions vote les recommandations suivantes:

1. Qu'une action de sensibilisation à la propreté soit organisée par le Service des écoles et institutions pour l'enfance en coordination avec les animateurs de la Maison de quartier des Asters-Servette.

Cette recommandation est acceptée à la majorité moins 2 abstentions (1 UDC, 1 L).

2. D'augmenter le nombre de poubelles et d'adapter les tournées de nettoyage afin de maintenir la propreté du square.

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

3. Que les tournées des agents de sécurité municipaux soient augmentées dans le quartier.

Cette recommandation est acceptée par 7 oui (2 Ve, 3 S, 1 R, 1 DC) et 5 abstentions (2 AdG/SI, 1 T, 1 L, 1 UDC).

4. Que l'on termine dans les meilleurs délais les travaux d'aménagement du square.

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

Le président met au vote le renvoi de la pétition P-161 au Conseil administratif, avec les recommandations.

Le renvoi de la pétition et des recommandations de la commission est accepté à l'unanimité des membres présents, à savoir: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 DC, 1 L, 1 UDC.

Annexes: la pétition et divers courriers des pétitionnaires ainsi que leurs réponses

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Groupe d'habitants des Rues
des Asters, Hoffmann, Servette.

PETITION

Aux Autorités Municipales,

Janvier 2006

En cette période de l'année, où la coutume veut que l'on s'adresse des vœux, nous voudrions aussi, en qualités de citoyens exprimer les nôtres à nos Autorités Municipales.

Nous aimerions, en effet voir plus de propreté, d'ordre et se sentir plus en sécurité, dans ce quartier que nous habitons.

Tous les jours nous rencontrons sur notre passage : papiers, bouteilles vides, emballages plastiques et déchets de tous genre destinés aux poubelles plutôt qu'aux trottoirs. Que vous dire de la place située devant le Centre de loisir qui par moments ressemble plus à un dépôt d'ordures qu'à un emplacement de jeux pour les enfants. A ce sombre tableau ajoutons les trop nombreuses crottes de chiens et les crachats qui semblent redevenir à la mode et vous comprendrez notre mécontentement. Les photos ci-jointes vous prouveront la réalité de nos propos.

Nous constatons que tous les jours et très régulièrement, nos agents municipaux surveillent les parkings des voitures. Ne saurait-il pas possible d'élargir cette surveillance en collaboration avec la voirie et d'infliger des amendes aux mauvais citoyens qui ne respectent pas les règles du savoir-vivre? Les sommes récoltées par les amendes infligées aux incorruptibles serviraient non seulement à renflouer les caisses de l'Etat qui apparemment en a grand besoin, mais consoleraient un peu les automobilistes qui ne se sentiraient plus les seuls visés.

Ne pensez-vous pas que l'une des tâches de ces agents pourrait être aussi de rendre visite aux animateurs du Centre de loisir pour qu'ils exigent des jeunes qui le fréquentent le comportement que tout bon citoyen doit avoir ?

Devant ce sentiment d'insécurité et face à cette incivilité grandissante, nous souhaitons et attendons de nos Autorités Municipales qu'elles assument leurs responsabilités vis-vis des habitants et qu'elles mettent tout en œuvre pour que la situation redevienne vivable, avant qu'il ne soit trop tard.

Nous espérons vivement que nos souhaits soient exaucés et vous adressons nos salutations distinguées.

P.S. Monsieur Christian FERRAZINO, Conseiller administratif,
est au courant de la situation depuis le mois de mai 2005.

Ignace Haap

Lucien Bazzini

Alleya Haap

Louise Bazzi

Gafage de la Rue de la Servette
J. Dupuis
L. Keller

Henri Chast

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Ignace HAAG
12, rue Hoffmann
1202 Genève

Genève, le 5 juin 2002

Monsieur
André H E D I G E R
Maire
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 G E N E V E

POUR UNE VILLE PROPRE

Monsieur le Maire,

Je suis citoyen de la ville de Genève. J'aime notre ville et je suis fier d'y habiter.

Or, depuis 4 - 5 ans, je dois constater une dégradation constante de nos rues et places publiques au point de vue propreté. Les gens jettent n'importe quoi sur la voie publique, n'utilisant même plus les corbeilles ou poubelles.

Il y a bien sûr aussi les débris de bouteilles de bière ou d'alcool fort (en tant que cycliste j'en sais quelque chose avec les crevaisons de pneus), les crottes de chiens, le dépôt sauvage de meubles et j'en passe, sur la voie publique.

Je ne supporte plus ce délabrement. J'ai pris mon appareil de photo et je me suis promené dans certaines rues.

Et voilà, je me permets de vous envoyer un dossier photographique avec des petits commentaires.

Je n'ai pas le souvenir que le Conseil administratif ait pris position par rapport à ce phénomène de dysfonctionnement de notre société. La ville de Zurich a déjà pris des mesures.

Et vous - qu'attendez-vous ?

Je peux m'imaginer que vous allez lancer une campagne de sensibilisation, peut-être en collaboration avec la "TRIBUNE DE GENEVE". Pourquoi pas ?

Le visage que Genève offre depuis quelque temps déjà ne correspond plus à sa vocation de ville touristique - ville internationale - ville de paix et de dialogue.

Je souhaite que le Conseil administratif de notre ville assume ses responsabilités et fasse tout pour que notre cité redevenue petit-à-petit plus propre et plus agréable à vivre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Copie à Madame GENOUD, journaliste, "Tribune de Genève".



Ville de Genève

Département des sports et de la sécurité

Genève, le 13 juin 2002
KM

Le Maire

Monsieur Ignace Haag
12, rue Hoffmann
1202 GenèveConcerne : insalubrité en Ville de Genève

Monsieur,

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier du 5 juin courant, par lequel vous déplorez l'insalubrité croissante des rues et places publiques en Ville de Genève.

Tout comme vous, je regrette l'incivilité des nombreuses personnes qui se débarrassent de leurs détritres sur la voie publique et oublient de ramasser les déjections de leur chien.

Il faut cependant relever que le travail d'ilotage que j'ai développé ces dernières années afin d'améliorer la prévention et la sensibilisation notamment sur les questions de salubrité semble apprécié et produit des effets positifs. De plus en plus de personnes utilisent les sachets hygiéniques pour crottin canin et signalent les dépôts sauvages à la Voirie, qui se charge de débarrasser les objets encombrants.

Il va de soi naturellement que mes Agents vont continuer à être vigilants et je charge M. Dominique Clavien, Chef du Service des Agents de Ville et du Domaine Public de donner des instructions dans ce sens.

En vous remerciant de l'intérêt que vous manifestez envers notre ville et en espérant ainsi avoir répondu à votre requête, je vous adresse, Monsieur, mes salutations les meilleures.

André Hédiger

Copie à M. Clavien, Chef de Service

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Ignace HAAG
12, rue Hoffmann
1202 Genève

Genève, le 5 septembre 02

Monsieur
André H E D I G E R
Maire
Palais Eynard
1204 G E N E V E

Concerne : insalubrité en ville de Genève

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre lettre du 13 juin dernier et je vous en remercie.

Votre lettre m'a déçu, car je me demande si le Conseil administratif se rend vraiment compte de la gravité de la situation.

Le problème ne se situe pas au niveau de la voirie, mais au niveau de notre société qui dysfonctionne de plus en plus. Le mélange de différentes cultures, qui est très fort dans notre canton, amène peut-être une petite dose de difficulté en plus.

Alors pour quand une campagne de sensibilisation auprès de notre population avec des affiches, papillons, articles de journaux en plusieurs langues:?

Certaines villes en Suisse ont déjà commencé avec de telles campagnes. Neuchâtel va encore plus l'yon en abordant le coeur du problème : apprendre aux parents de dire "NON". Ne pas jeter des papiers, bouteilles, emballages, etc sur la voie publique fait aussi partie de l'éducation, me semble-t-il.

Ci-joint, vous trouvez encore quelques photos, afin que vous puissiez les joindre à la collection "GENEVE: VILLE PROPRE ?".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses,

5780

SÉANCE DU 20 MARS 2007 (soir)

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette



Ville de Genève

Département des sports et de la sécurité

Genève, le 13 septembre 2002
KM

Le Maire

Monsieur Ignace Haag
12, rue Hoffmann
1202 Genève

Concerne : insalubrité en Ville de Genève

Monsieur,

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier du 5 septembre courant, par lequel manifestez votre indignation face à l'insalubrité qui règne dans notre ville et suggérez qu'une campagne de sensibilisation soit entreprise pour responsabiliser la population.

J'ai examiné attentivement les photos que vous avez bien voulu me faire parvenir, qui illustrent une situation qui semble effectivement préoccupante. Je demande dès lors à mon Service des Agents de Ville et Domaine Public de prendre des mesures à cet égard.

En vous remerciant de l'intérêt que vous manifestez envers notre ville et en espérant ainsi avoir répondu à votre requête, je vous adresse, Monsieur, mes salutations les meilleures.


André Hédiger

Copie à M. Clavien, Chef de Service

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Ignace HAAG
12, rue Hoffmann
1202 Genève

Genève, le 17 novembre 02

Monsieur
Christian FERRAZINO
Conseiller administratif
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 G E N E V E

Concerne : insalubrité en ville de Genève

Monsieur,

Je me permets de vous envoyer une nouvelle série de photos faite le 12 novembre dernier.

J'ai fait parvenir à Monsieur HEDIGER, Maire, un premier dossier photographique le 5 juin dernier et un deuxième le 5 septembre. Je suppose que Monsieur HEDIGER vous a montré les nombreuses photos.

En tant que citoyen de la ville de Genève, je suis dégouté par l'insalubrité de nos rues et places publiques, insalubrité qui s'aggrave d'année en année.

Au sein du Conseil administratif de la ville, vous avez la charge du dossier de la voirie.

En fait, le problème n'est pas la voirie. Il se situe au niveau de notre société qui dysfonctionne de plus en plus.

Une campagne de grande envergure de sensibilisation auprès de notre population s'impose, p.ex. affiches, papillons, articles de journaux en plusieurs langues.

Il semblerait que vous prépareriez une action à partir du mois de décembre, des démarches qui viennent bien tardivement.

Je compte sur vous pour faire changer les choses aussi rapidement que possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Ignace Haag



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Département municipal de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

Genève, le 13 mars 2003

Monsieur Ignace Haag
Rue Hoffmann 12
1202 Genève**Concerne : Propreté en ville de Genève**

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 17 novembre 2002, qui a bien entendu retenu mon attention.

Vous avez certainement remarqué, par le biais des médias locaux, que depuis le mois de décembre une vaste campagne de sensibilisation a été mise sur pied. Cette action répond pour partie à votre courrier et je puis vous informer qu'elle demeurera jusqu'à la fin du mois de mai.

Je souhaite ainsi interpellier le plus grand nombre de nos habitants à toute fin de sensibilisation.

Il ressort aujourd'hui de la première phase de cette campagne, qui avait pour but de dialoguer avec le public, deux thèmes majeurs que mes services et moi-même sommes en mesure de traiter.

- L'accroissement du nombre de corbeilles à déchets à disposition du public de 500 unités. Nous disposerons ainsi d'un parc d'environ 3'000 de ces récipients. De ce fait, nous souhaitons éradiquer les déchets au sol (littering) dans une large mesure.
- L'implantation de 200 appareils supplémentaires de distribution de sacs permettant aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs amis à quatre pattes. Sur le territoire communal, nous disposerons ainsi de plus de 400 de ces appareils dénommés "caninettes".

Dès lors, en ce moment-même, mes services de la voirie effectuent le travail d'implantation des ces corbeilles et caninettes.

Pour la part de la problématique des débarras sauvages, des mesures concrètes ont été entreprises depuis le mois de mai 2002.

Deux nouveaux équipages supplémentaires ont été affectés à cette tâche.

La ville a été subdivisée en quatre secteurs de ramassage des objets encombrants. Tous les jours ouvrables de la semaine, quatre véhicules sillonnent nos rues afin d'évacuer cette fraction de déchets.

Il semble qu'aujourd'hui nous ayons pu résoudre, pour une grande partie, cette délicate problématique due à l'incivilité de certains de nos habitants.

J.

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

page 2.-

Tout comme vous, je souhaite que toutes ces mesures permettent, dans un proche avenir, d'améliorer la propreté en ville.

Enfin, je vous prie de bien vouloir excuser le retard amené à la réponse de votre lettre. Plutôt que de répondre à vos propos sans avoir des indications quant aux premiers résultats de la campagne que j'ai engagée, il me semblait plus intéressant de le faire par rapport aux éléments concrets que nous avons récemment recueillis.

Tout en vous remerciant vivement de l'intérêt que vous portez à la propreté de notre ville, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, mes salutations distinguées.



Christian Ferrazino

5784

SÉANCE DU 20 MARS 2007 (soir)

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Ignace HAAG
12, rue Hoffmann
1202 Genève

Genève, le 20 mai 2004

Monsieur
Christian FERRAZINO
Conseiller administratif
4, rue de l'Hôtel-de-Ville
1211 GENEVE 3

Concerne: Propreté en ville de Genève

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 13 mars 2003 et je vous en remercie.

En ce printemps 2004, j'avais envie de savoir comment notre ville se porte au niveau propreté.

Je remarque depuis quelques mois que notre ville est devenue plus propre, mais c'est surtout grâce à l'effort considérable des hommes de la voirie.

Et la population - est-ce qu'elle a bien retenu le message de votre vaste campagne de sensibilisation ? Je n'en suis pas sûr.

Et notre jeunesse ? Ce que j'ai vu dans les préaux et autour des écoles est tout simplement désolant. La situation n'a pas changé depuis mes premières fotos en 2002. Pourquoi les autorités scolaires ne réagissent pas ? Pourquoi on n'oblige pas les élèves ou étudiants à ramasser les papiers, bouteilles, etc. ? Par ce laxisme, les autorités ne rendent pas du tout service à notre jeunesse.

Notre belle rade mériterait une attention plus grande de la part de la voirie. Est-ce qu'ils ont peur de se mouiller ? Si vous comparez mes fotos de 2002 à celles que je vous fais parvenir aujourd'hui, la situation n'a pas changé non plus.

Un dernier mot concernant le passage des Grottes, gare Cornavin : c'est le dégoût ... depuis des années une saleté indescriptible ! Indigne pour une ville comme Genève.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Ignace Haag



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Genève, le 21 juin 2004

Monsieur Ignace Haag
Rue Hoffmann 12
1202 Genève**Concerne : Propreté de notre ville**

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre sympathique lettre du 20 mai 2004, qui a retenu toute mon attention.

Je souhaite d'abord vous remercier des aimables propos concernant "l'effort considérable des hommes de la voirie" qui, en effet, oeuvrent pleinement au service des nos habitants pour tenter de mettre à disposition un cadre de vie agréable en ce qui concerne nos voiries.

Ensuite, pour répondre à votre préoccupation en matière de propreté des préaux et des alentours des écoles, je puis vous informer que mes services de la Voirie, en collaboration avec le service des écoles et institutions pour l'enfance, informent et sensibilisent les élèves des écoles enfantines et primaires de notre commune.

En effet, une action d'envergure est actuellement en cours pour justement apprendre à nos jeunes les règles élémentaires de la propreté et du tri des déchets dans leur environnement scolaire.

Pour les préaux des écoles secondaires et des cycles d'orientation, c'est l'Etat de Genève qui en a la charge. Mais, là aussi, je crois savoir que quelques actions sont en cours.

Pour le reste, mes services sont bien entendu soucieux de l'état de certains lieux et tentent, en affinant leur organisation, d'y mettre bon ordre.

D'ailleurs, depuis le début de cette année, une synergie est engagée avec le service des agents de sécurité municipaux afin d'informer et de sensibiliser concierges et commerces aux législations qu'il faut respecter dans le cadre de la propreté.

Je vous remercie de tous ces constats fort utiles, car ils confirment qu'il y a encore bien à faire dans ce domaine. Nous y oeuvrons d'ailleurs au quotidien.

Veuillez agréer, cher Monsieur, mes salutations distinguées.


Christian Ferrazino

Genève, le 26 mai 2005

Monsieur
Christian FERRAZINO
Conseiller administratif
4, rue de l'Hôtel-de-Ville
1211 GENEVE 3

Concerne: Propreté de notre ville

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 21 juin 2004 et je vous en remercie chaleureusement.

Cette fois-ci, je me permets de vous faire parvenir quelques photos de notre quartier. Je constate que la situation s'aggrave depuis février-mars de cette année, surtout en ce qui concerne la rue Hoffmann et les alentours de la Maison de Quartier Servette-Asters avec sa place de jeux pour enfants.

Il faut préciser que la voirie fait correctement son travail, avec des passages plus fréquents. Mais à peine le nettoyage terminé, la saleté est vite de retour Ma femme et moi-même, y compris nos voisins, en avons ras-le-bol.

Quel est le rôle des responsables de la Maison de Quartier ? Ils doivent bien se rendre compte que cette situation lamentable est nocive pour les jeunes qui fréquentent le Centre.

Quand à moi, j'attends avec impatience que les autorités de la Ville et du Canton osent enfin s'adresser directement aux parents et aux familles. Le fonds du problème est situé à ce niveau là.

Je vous remercie d'avance de l'intérêt que vous porterez une nouvelle fois à mes photos et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Ignace Haag

** J'aimerais vous demander de bien vouloir intervenir auprès de la Voirie, afin qu'elle coupe la mauvaise herbe, devenue importante, autour des deux jeunes arbres, plantés il y a 3-4 ans, à la rue Hoffmann (en face de la Maison de Quartier). Les gens y jettent papiers, bouteilles, sacs en plastique je vous en remercie.

Ignace HAAG
12, rue Hoffmann
1202 Genève



Ville de Genève

Genève, le 22 juin 2005

Le Conseiller administratif

Monsieur Ignace Haag
Rue Hoffmann 12
1202 Genève**Concerne : Propreté rue Hoffmann et alentours de la Maison de quartier Servette-Asters**

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 26 mai 2005, qui, comme les précédentes, a retenu toute mon attention.

Je vous remercie de constater que mes services de la Voirie effectuent correctement leurs missions.

Ce travail est d'autant plus difficile vu le comportement de certains.

J'ai tenu, le 16 juin 2005, une conférence de presse à ce sujet en indiquant les interventions envisagées, en collaboration étroite avec les Agents de sécurité municipaux, le service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et la Délégation à la jeunesse.

En ce qui concerne plus particulièrement la Maison de quartier que vous citez dans vos lignes, mes services de la Voirie vont dialoguer avec les responsables de cet établissement.

Je tiens à signaler, d'autre part, que le service des écoles et institutions pour l'enfance, avec la collaboration de Voirie – Ville propre, tente de sensibiliser nos jeunes à la propreté dans les préaux d'écoles et leurs abords. Un CD a été créé à cet effet et je vous en transmets un exemplaire, en annexe.

Dans le cadre de l'étroite collaboration entretenue par mes services avec le service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), qui dépend de mon collègue, Monsieur Manuel Tornare, je communique votre courrier au SEVE pour qu'il prenne connaissance de vos remarques concernant les parcs publics.

En espérant avoir ainsi répondu à votre attente, je vous présente, cher Monsieur, mes salutations distinguées.


Christian Ferrazino

Annexe mentionnée

Copie à : Monsieur Denis Oberson, chef de la section nettoyage du domaine public, Voirie – Ville propre
Madame Yveline Cottu, cheffe du service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

5788

SÉANCE DU 20 MARS 2007 (soir)

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Ignace HAAG
12, rue Hoffmann
1202 Genève

Genève, le 8 septembre 2005

Monsieur
Christian FERRAZINO
Conseiller administratif
Ville de Genève
Case postale 3983
1211 G E N E V E 3

Concerne : Propreté de notre ville

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 22 juin 2005. Je vous remercie du CD que j'ai regardé attentivement.

Malheureusement, notre ville n'est toujours pas propre. Vous pouvez le constater en regardant mes nouvelles photos.

Nous avons passé un mois d'août pénible face à l'aggravation de la situation dans notre quartier Servette - Hoffmann - Asters. 10 - 12 heures après le passage de la voirie, on n'a plus rien vu de leur travail de nettoyage ! Voir photos de page 1 à 5 . Nous en avons ras-le-bol, nos voisins aussi.

D'après nos observations, ce sont avant tout des jeunes qui ont sali tous les jours cette jolie place de jeux des Asters.

Pour compléter le tableau, il faut également parler ...

- * des crottes de chiens (toujours très présentes)
- * des cyclistes qui roulent sur les trottoirs
- * des gens qui crachent sur les trottoirs

Le savoir-vivre dans notre société fait de plus en plus défaut. Il y a trop de parents qui ne savent pas éduquer leurs enfants.

Pour quand les agents de la propreté pour chasser les excès de salissures en ville de Genève ? Et les amendes ?

IL FAUT QUE ÇA CHANGE ! ... avant qu'il ne soit trop tard.
Nous attendons avec impatience une réaction ferme, claire, sans équivoque de la part de nos autorités.

Je vous présente, Monsieur, mes salutations distinguées.

Ignace Haag

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Ville de Genève

Le directeur

Monsieur
Ignace Haag
Rue Hoffmann 12
1202 Genève

Genève, le 26 septembre 2005

Concerne : Propreté en ville de Genève

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre et de ses annexes du 8 courant, qui ont retenu toute mon attention.

Les différentes mesures évoquées dans ma lettre précédente sont en cours de réalisation, mais les résultats ne peuvent être immédiats.

Depuis le début de cette année, le service Voirie – Ville propre a constaté une nette réduction des plaintes concernant les défauts de propreté et l'évolution est donc positive.

S'agissant des comportements qui doivent être sanctionnés ou, en tous cas, réprimandés, la collaboration de Voirie – Ville propre avec les agents de sécurité municipaux s'est effectivement renforcée, comme je vous l'avais annoncé.

Aujourd'hui, une mise à jour de la réglementation municipale en matière de gestion des déchets et de la propreté est en préparation. Cet outil devrait, dans un proche avenir, permettre de sanctionner de manière plus efficace les personnes qui salissent de manière inadmissible le domaine public.

Tout en vous remerciant pour vos remarques, je vous présente, cher Monsieur, mes salutations distinguées.


Christian FerrazinoCopie à :

Monsieur Fredy Martin, chef de la section levée des résidus ménagers, Voirie – Ville propre
Monsieur Denis Oberson, chef de la section nettoyage du domaine public, Voirie – Ville propre

5790

SÉANCE DU 20 MARS 2007 (soir)

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions

Le Conseiller d'Etat

DI
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3962
1211 Genève 3

Madame Françoise MEYER HAAG
Monsieur Ignace HAAG
12, rue Hoffmann
1202 Genève

N^oréf. : LMHSWcb
V^oréf. : 400267-06

Genève, le 25 AVR. 2006

Concerne : Insalubrité de la ville et incivilité des cyclistes

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 15 janvier 2006 relatif à l'objet susmentionné et je vous en remercie.

S'agissant des problèmes d'insalubrité, je vous informe que le Conseil d'Etat a adopté en 2005 le Plan propreté, lequel vise à rendre Genève plus propre par le biais d'un certain nombre de mesures préventives et répressives. Ce plan sera mis en œuvre dans les prochaines semaines et j'espère qu'il portera ses fruits dans votre quartier.

En ce qui concerne le comportement des cyclistes sur la voie publique, la police s'en préoccupe au même titre que celui des autres usagers de la route mais ne peut mener une action plus particulièrement ciblée sur les cyclistes. En effet, les automobilistes et les motocyclistes, plus nombreux sur les routes, représentent, de par la vitesse à laquelle ils peuvent circuler, un danger potentiel bien plus grand que les cyclistes.

Par ailleurs, la sécurité des usagers de la route n'est, malheureusement, pas la seule mission de la gendarmerie, elle n'est qu'une tâche parmi beaucoup d'autres.

Ceci dit, j'attirerai l'attention de la gendarmerie sur le problème que vous avez soulevé, afin qu'elle y soit encore plus attentive.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Laurent MOUTINOT



Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

M. François Sottas, président de la commission des pétitions (AdG/SI). A ces heures, les pétitionnaires ne sont sûrement plus à l'écoute de TV Léman bleu...

M. Didier Bonny (DC). Mais si! Le film est fini!

M. François Sottas. Ils pourront peut-être prendre connaissance plus tard de notre débat. Il me semble en tout cas important, en tant que président de la commission des pétitions, d'affirmer que cette dernière a fait son travail. J'en remercie tous les membres, car nous avons travaillé avec grande efficacité, ce qui nous a permis de répondre à un grand nombre de pétitions déposées auprès du Conseil municipal. Je le répète, ce résultat est le fruit des efforts de la commission dans son ensemble, mais je tiens aujourd'hui à la remercier sur la pétition P-161 en particulier. En effet, son traitement a connu de nombreux obstacles opposés notamment par les pétitionnaires eux-mêmes, qui sont allés pleurer un peu partout. Il est dommage qu'ils n'aient pas fait confiance à leurs élus.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, rapporteuse (R). En préambule, je n'aurai garde d'oublier de remercier notre collègue Mathias Buschbeck, qui m'a signalé que l'une des auditions à laquelle nous avons procédé ne figurait pas dans mon rapport. Sa démarche m'a permis de le compléter, et l'audition en question sera bien dans le *Mémorial*. (*Corrigé au Mémorial.*) La fin de mon mandat dans cette enceinte approche, et cette bévue montre qu'il est temps pour moi de cesser mon activité de conseillère municipale!

Le président. Mais non, mais non!

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang. La pétition P-161 a déjà fait l'objet d'articles dans la presse locale. En outre, l'important chantier de la Servette ne concourt pas à la tranquillité et à la salubrité des lieux concernés. Bien que le Conseil administratif n'ignore pas cet état de fait et qu'il s'efforce de prendre des mesures, les nombreux courriers en annexe à mon rapport démontrent que la situation n'est pas satisfaisante. Mesdames et Messieurs, la commission des pétitions vous remercie de soutenir ses recommandations, par égard pour les pétitionnaires, qui méritent l'attention du Conseil municipal.

Le président. Merci, Madame la rapporteuse. Avant d'ouvrir le premier débat, je tiens à rappeler que le renvoi au Conseil administratif de cette pétition

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

et des recommandations dont elle est assortie a été accepté par la commission des pétitions à l'unanimité des membres présents lors du vote final.

Premier débat

M. Richard North (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'exprime en tant que membre de l'Union démocratique du centre et habitant de la rue Hoffmann, dans le quartier de la Servette, pour vous dire que nous renverrons cette pétition au Conseil administratif. J'ai constaté, ces derniers temps, qu'un effort avait été fait pour le nettoyage du square de la rue Schaub.

Quant à la délinquance, ce rapport démontre qu'il s'agit d'un problème vraiment important. Pour ma part, je pense que pour lutter en vue de son éradication il va falloir attendre d'avoir une police municipale vraiment forte.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je serai bref, puisque la pétition P-161 a été acceptée à l'unanimité en commission. Néanmoins, je voudrais relever deux points. Il s'agit ici d'une demande à première vue assez simple émise par les habitants du périmètre concerné. Elle s'est néanmoins révélée relativement complexe lors de l'audition du Centre de loisirs des Asters, avec lequel les services municipaux devraient avoir une meilleure coordination, comme le demande la première recommandation de la commission des pétitions. En effet, quand les responsables du Centre de loisirs des Asters s'adressent au Service des agents de ville et du domaine public, on leur dit de s'adresser à la Voirie, qui leur dit de s'adresser au Services des espaces verts et de l'environnement... Et finalement, on les renvoie à l'Orangerie, parce que c'est le week-end! Nous savons que la saleté attire la saleté dans une sorte de mouvement d'escalade, parce que les gens jettent leurs détritus là où il y en a déjà. Une meilleure coordination dans ce domaine serait donc souhaitable.

Je passe au deuxième point que je voulais soulever, qui est l'excellente réaction du Centre de loisirs des Asters quand cette pétition a été déposée. En effet, il a réuni ses jeunes pour les sensibiliser aux problèmes du bruit et de la saleté, et il leur a fait ramasser leurs déchets. Ils ont même organisé un apéro avec les habitants, mais malheureusement aucun pétitionnaire n'est venu, ce qui est un peu dommage. En tout cas, je tenais à souligner le travail déjà accompli en aval, avant même que nous votions les quatre recommandations sur la pétition P-161, qui ont été acceptées par une large majorité de la commission. Les Verts soutiendront le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants acceptera, après son passage en commission – je le souligne – la pétition relative à la saleté dans les rues des Asters, Hoffmann et de la Servette. Cela mérite toutefois une petite explication.

Les propos à la cantonade des pétitionnaires et leur manière de désigner des bous émissaires – ici les employés de la Voirie, là les agents municipaux – nous ont mis sur les pattes arrière, nous ne le cachons pas. Si les choses en étaient restées là, notre groupe aurait sans aucun doute demandé le classement de cette pétition. Mais l'audition des responsables du Centre de loisirs des Asters, les observations et les propositions qu'ils nous ont adressées nous ont convaincus de l'existence d'un problème malgré les dérapages populistes des pétitionnaires.

C'est la raison pour laquelle nous avons voté en commission les recommandations suggérées par les animateurs du Centre de loisirs des Asters et que nous renverrons ce soir la pétition P-161 au Conseil administratif, tout en vous invitant à faire de même, chers collègues.

M^{me} Nicole Bobillier (S). Avant de m'exprimer en quelques mots sur le fond, j'aimerais dire que nous n'avons probablement pas assisté à la même séance de commission, M. Zaugg et moi...

D'après les pétitionnaires, si l'on peut se réjouir des progrès qu'a permis le crédit supplémentaire octroyé par le Conseil municipal à la Voirie, force est tout de même de constater que cela n'a pas profité à tous les espaces du quartier. Nous en voulons pour preuve la saleté récurrente du périmètre compris entre les rues des Asters, Hoffmann et de la Servette, devenu un véritable dépotoir. Je ne reprendrai pas dans le détail tous les points très bien décrits dans l'excellent rapport de notre collègue M^{me} Hämmerli-Lang, mais je rappelle que nous y trouvons tous les problèmes: saleté, trafic et consommation de drogue, salissures canines, insécurité... J'arrête là cette longue litanie.

Nous avons constaté – et cela nous a d'ailleurs été confirmé – que la Voirie accomplissait au mieux son travail et que les nuisances, qu'elles soient sonores ou autres, étaient toujours à déplorer après 22 h. Il va de soi que l'on pourrait encore en parler longtemps, étant donné que la situation est sans surprise et concerne également de nombreux autres quartiers de notre ville.

Par respect pour les pétitionnaires, les socialistes encouragent fortement le Conseil administratif à continuer à déployer tous ces efforts. Nous lui renverrons donc la pétition P-161.

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

M. Jean-Charles Lathion (DC). Quelqu'un a parlé tout à l'heure de dérapages populistes... Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous en entendons parler à propos de pétitions. Pour ma part, je pense que ces dernières expriment le ras-le-bol des citoyens et que nous devons le reconnaître. Nous étions plusieurs, en commission, à ne pas accepter les réticences de l'Alliance de gauche face aux auteurs de la pétition P-161. Ils ont le droit d'exprimer leur ras-le-bol! Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que, selon l'Alliance de gauche, des pétitionnaires devraient passer au crible de la commission ou utiliser devant elle un langage spécifique... Il faudra bientôt donner des cours aux citoyens pour leur montrer comment présenter leurs pétitions! De grâce, laissons les gens s'exprimer! Ils ont encore le droit de le faire!

Si nous en arrivons à recevoir des pétitions comme la P-161, c'est parce que tous les efforts de la Voirie et l'augmentation du nombre d'agents de sécurité municipaux et d'agents municipaux s'avèrent des mesures inefficaces face aux problèmes de salubrité et d'incivilité. Les recommandations émises par la commission des pétitions vont dans le sens d'un dialogue, d'une concertation et d'une participation de tous les acteurs concernés, afin de trouver des solutions.

Cependant, je pense également qu'à certains moments une intervention directe est nécessaire. Je rappelle que les démocrates-chrétiens avaient même déposé la motion M-487 à ce sujet, pour proposer de nommer un délégué à la propreté, mais le Conseil municipal l'a refusée. Il ne s'agissait pas de créer un nouveau poste de fonctionnaire, mais nous aurions eu à cette fonction une personne bien identifiée, comme pour le délégué à la jeunesse, qui aurait été à la disposition de la population pour régler plus rapidement les problèmes de salubrité précis, selon les quartiers. Cette motion ayant été refusée, comme je l'ai dit, nous reviendrons sans doute avec une suggestion analogue au cours de la prochaine législature.

M^{me} Fatiha Eberlé (AdG/SI). Monsieur le président, vous transmettez à M. Lathion que, quand on a des copains et des voisins de l'autre côté de Rive, on peut le désigner et on peut voir, parce que le quartier de la Servette est bien aménagé à tous les niveaux. En ce qui concerne les travaux, il n'y a rien à dire. Et nous n'allons tout de même pas surveiller les gens le soir pour voir s'ils déposent des déchets dans la rue! (*Remarque de M. Bonny.*) Monsieur Bonny, vous êtes mal placé pour réagir, car vous habitez justement dans le quartier! Le Centre de loisirs des Asters nous a d'ailleurs lui-même précisé que la Voirie s'acquittait de tous les nettoiyages qu'elle doit assurer.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Pour le groupe libéral, la pétition P-161 est importante. Depuis les quelques mois que je siège à la commission des pétitions,

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

ce n'est pas la première fois que nous sommes interpellés par des citoyens sur la problématique de la saleté et de l'incivilité, qu'il faut maintenant – hélas! – considérer comme récurrente.

Nous devons nous soucier de notre jeunesse – et j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de la critiquer, même si on finit toujours par dire que des réflexions de ce genre sont dues à une opposition entre «les vieux» et «les jeunes». Il ne s'agit pas du tout de cela! Nous nous rendons compte qu'il y a aujourd'hui une sorte de banalisation, de généralisation du problème de la saleté et de ce que les gens appellent l'incivilité.

La pétition P-161 a donc une portée assez générale pour que nous ne parlions pas uniquement du quartier des Asters. A ce propos, chers collègues, je vous renvoie à d'autres pétitions que nous traiterons prochainement et qui concernent, entre autres, l'aménagement et l'utilisation de la place de jeux de l'école des Genêts, le parcage sauvage, l'insalubrité, l'insécurité, le bruit... Finalement, toutes ces pétitions font état du même souci et nous sont soumises par les mêmes pétitionnaires, sous d'autres noms.

La pétition P-161 est vraiment importante à nos yeux. Elle a été déposée par des citoyens qui habitent à proximité d'un terrain dit de jeux et d'un centre de loisirs, et qui les considèrent comme un espace de détente destiné aux enfants, un lieu où l'on peut être heureux ensemble. Or, après Noël et Nouvel An, ces places de jeux sont transformées en dépotoir plein de bouteilles d'alcool par terre. Les citoyens ont donc raison, à un moment donné, de se demander ce que la Ville fait de ses espaces publics.

Nous renverrons bien évidemment cette pétition au Conseil administratif, car elle ne demande que le minimum de ce que l'on peut attendre de tout magistrat et de tout Conseil municipal responsables. Nous trouvons même ces demandes assez minimalistes, surtout quand il s'agit d'entreprendre une action de sensibilisation à la propreté. C'est vraiment la moindre des choses que l'on puisse faire! Un forum sur la propreté... je veux bien en organiser un sur la saleté, éventuellement, mais sur la propreté... Je vous laisse imaginer, chers collègues, ce qu'un tel forum peut apporter sur le plan pratique aux habitants des quartiers concernés dans notre ville! Une campagne pour inciter à ramasser les déchets! Mais de quoi parle-t-on?

A mon avis, il va falloir que notre gouvernement change complètement d'attitude. Ce n'est pas une sensibilisation à la propreté, à la politesse ou à la civilité qu'il nous faut, c'est tout simplement un vrai respect des autres, des lois et de l'ordre public! Or cela doit constituer une tâche prioritaire pour notre gouvernement. Ces mesures élémentaires que nous devons appliquer – nous avons été élus pour cela – tout un chacun peut maintenant s'apercevoir que nous ne sommes apparemment pas en mesure de les faire respecter.

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Cela m'amène à émettre quelques réflexions. Nous sommes conscients que, de nos jours, les personnes qui jettent une bouteille d'alcool ou se droguent dans les parcs publics ne constituent plus une classe marginale, mais un véritable problème de société. Or les pétitionnaires ne se contentent pas seulement de nous demander des mesures concrètes et immédiates – le travail de la Voirie, qu'elle accomplit au mieux, et celui des agents de sécurité municipaux, qui font ce qu'ils peuvent, car ils ont aussi droit à leurs heures de sommeil – mais ils mettent le doigt sur un problème à traiter par la racine.

Il est devenu de bon ton de dire qu'il faut respecter le naturel de chacun. Mais qu'est-ce que le naturel, sinon, chez certains, une tendance à la sauvagerie et au laisser-aller? Crier, c'est naturel, quand on est jeune... Mais, pour nous, le naturel doit être dompté. Au cours de la séance plénière de tout à l'heure, nous avons parlé de certains volatiles, nous préoccupant assez longuement de leur destin. Mais ne devrions-nous pas nous préoccuper aussi – et avec plus de fermeté – du comportement de l'espèce humaine? Ne devrions-nous pas réfléchir à une manière de motiver nos jeunes? N'avons-nous pas un autre projet de société à leur proposer, plus enthousiasmant, que celui qui consiste simplement à les laisser faire toutes les expériences qu'ils veulent sur le domaine public? N'avons-nous pas à leur proposer d'autres défis? Ne pouvons-nous pas, une fois pour toutes, mettre leur avenir et leurs conditions d'emploi au centre de nos préoccupations? Ne devrions-nous pas songer à la manière de les occuper, notamment au sein d'associations?

Le président. Madame Kraft-Babel, je vous prie de vous en tenir au sujet de la pétition P-161.

Mme Florence Kraft-Babel. Monsieur le président, je vous remercie de bien vouloir me laisser parler de ce que les pétitionnaires demandent, c'est-à-dire que nous prenions le problème à la base et que nous ne nous contentions pas de mesures extérieures, rapides et inefficaces, nous l'avons vu. Nous devons être un jour capables d'intégrer le problème de la jeunesse parmi nos véritables préoccupations, comme nous l'avons fait avec la petite enfance et les personnes âgées. C'est à cela que nous aurons à nous atteler au cours des législatures à venir, pour être un gouvernement digne de ce nom.

Nous voulons donc aller dans le sens de ce que demandent les pétitionnaires et consacrer tous les efforts possibles à répondre à leurs attentes. Nous ne promettons pas que cela se fera demain, mais nous pouvons les assurer que nous les prenons au sérieux.

Pétition: saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette

Le président. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Je constate que cette pétition est importante pour votre groupe, ainsi que vous l'avez dit, à voir le nombre de ses membres présents sur vos bancs... (*Les bancs libéraux sont presque vides.*)

M. François Sottas, président de la commission des pétitions (AdG/SI). Je remercie M^{me} Hämmerli-Lang d'avoir rédigé un rapport aussi précis, malgré quelques manquements... Je signale néanmoins que j'étais simple commissaire lors de l'audition des pétitionnaires sur cet objet, et que je ne suis devenu président de la commission que plus tard.

Vu le grand nombre de pétitions que nous avons à traiter – peut-être pas ces temps, mais il n'y a pas si longtemps que cela – il est difficile d'en débattre rapidement. En effet, après la première audition sur la pétition P-161, le 22 mai 2006, la deuxième n'a pu avoir lieu que le 8 janvier 2007, ce qui a passablement exaspéré les pétitionnaires. Ils ont plusieurs fois demandé à être auditionnés une nouvelle fois, mais d'autres commissaires étaient du même avis que moi à ce sujet: nous ne pouvons pas systématiquement auditionner une deuxième fois tous les pétitionnaires que nous avons déjà entendus, il me semble important d'insister sur ce point.

Certains ont accusé M. Zaugg de tenir des propos un peu caricaturaux pour décrire l'audition des pétitionnaires, mais j'ai quant à moi ressenti la même chose que lui. Ces personnes sont arrivées en critiquant – c'est peu dire! – les services de la Ville, et cela m'a gêné. Madame Bobillier, je crois que nous avons assisté à la même audition de la même commission... Les pétitionnaires ont été un peu excessifs, je tenais à le souligner. Ils ont même été se répandre dans la presse, et cette manière désagréable de procéder a mis la commission sous pression. Cependant, elle a tout de même travaillé de manière efficace et, malgré ce qui s'est passé, elle a demandé que le Conseil administratif prenne des mesures pour remédier aux problèmes déplorés dans la pétition. Je le rappelle une fois de plus, car c'est important.

M. Guy Jousson (T). J'interviens très rapidement pour dire que notre groupe renverra évidemment, lui aussi, la pétition P-161 au Conseil administratif. Nous avons bien compris qu'il se passait quelque chose d'un peu particulier à la rue Hoffmann. A ce propos, j'aimerais dire que la propreté de la ville concerne tous les conseillers municipaux, qui, à quatre-vingts, représentent tous les quartiers de Genève. Dans la rue de Carouge, où se posent d'ailleurs de gros problèmes en matière de propreté, quand je vois des gens jeter des papiers par terre, je les ramasse d'abord et je fais de l'information – parfois même de l'éducation –

ensuite, quelle que soit la couleur de peau du ou de la coupable, et quel que soit le contexte. Il me semble que, en tant que conseillers municipaux, nous devons remplir un devoir pédagogique, éducatif. Je tenais à le souligner, car la propreté doit être notre responsabilité et notre but à tous, où que nous habitons.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-161 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- qu'une action de sensibilisation à la propreté soit organisée par le Service des écoles et institutions pour l'enfance en coordination avec les animateurs de la Maison de quartier des Asters-Servette;
- d'augmenter le nombre de poubelles et d'adapter les tournées de nettoyage afin de maintenir la propreté du square;
- que les tournées des agents de sécurité municipaux soient augmentées dans le quartier;
- que l'on termine dans les meilleurs délais les travaux d'aménagement du square.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5710
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5710
3. Proposition du Conseil administratif du 28 février 2007 en vue de modifier l'article 129 du règlement du Conseil municipal concernant les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de Télégenève SA (PR-544). Troisième débat.	5710
4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1 ^{er} novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 180 000 francs destiné à la refonte du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais, situé à la rue des Rois, sur la parcelle 3A PE 51 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève (PR-514 A)	5716
5.a) Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de M ^{mes} Anne Moratti Jung, Ariane Arlotti, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Marguerite Contat Hickel, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard-Iungmann, Béatrice Graf Lateo, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Alexandra Rys, Odette Saez, Marie-France Spielmann, Martine Sumi-Viret, Gisèle Thiévent et Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 5 avril 2006, intitulée: «Quel pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui?» (M-584 A)	5725
5.b) Motion du 13 septembre 2006 de M ^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, M. Christian Zaugg et M ^{me} Marie-France Spielmann, intitulée: «Parité dans les cadres de l'administration municipale» (M-631)	5744
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Sécurité dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette» (P-161 A)	5765
7. Propositions des conseillers municipaux	5798
8. Interpellations	5798
9. Questions écrites	5799